



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 mai 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.002 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.004 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

12.005 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125950002

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le design-construction de la cour de services desservant l'arrondissement d'Outremont

20.002 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1130112001

Ne pas donner suite à l'appel d'offres public (RP-ING10-04 - CE10 1557) et autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres pour les travaux de reconstruction d'un égout combiné et d'une conduite d'aqueduc sur la 64e Avenue entre le boulevard Perras et la 5e Rue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal / Approuver la convention entre la Ville et Sanimax LOM inc.

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1126147001

Conclure avec Groupe JSV inc. une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans pour la fourniture de peinture en aérosol, suite à l'appel d'offres sur invitation # 12-12495 (1 soum.). (Montant estimé de l'entente : 54 732,59 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1125331010

Conclure avec Plastipro Canada ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 1 an pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 12-12231 (4 soum.). (Montant estimé de l'entente : 140 039,55 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136236001

Accorder un contrat de services à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour la location et l'installation d'équipements de mesure de débit et de pression ainsi que la collecte et le formatage des données ainsi recueillies dans le cadre des études de conception hydraulique des secteurs de régulation de pression. Dépense totale de 483 229,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12836 - 2 soumissionnaires conformes.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136303001

Accorder un contrat à Michel Blanchette, pour un service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 160 637,63\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12584 (4 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119001

Conclure avec la firme AGAT laboratoires, une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, suite à l'appel d'offres public # 13-12774 (3 soum.) (Montant estimé : 163 592,18 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.008 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309004

Accorder un contrat d'une durée de 18 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 40 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal pour une somme maximale de 464 128,78 \$. Appel d'offres public # 1135309004 (9 soumissionnaires)

20.009 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309008

Accorder un contrat d'une durée de 6 mois à Installume Inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 14 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (arrondissements Ville-Marie, Plateau-Mont-Royal et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 151 087,59 \$. Appel d'offres public # 1135309008 (8 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.010 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309001

Accorder à Systèmes Urbains un contrat, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse à 12 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 183 055,42 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309001 (6 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.011 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309010

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Bruneau Électrique inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 11 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Sud-Ouest et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce) pour une somme maximale de 156 294,34 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public # 1125309010 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.012 Contrat de construction

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135309003

Accorder un contrat d'une durée de 12 mois à Construction N.R.C. inc. pour la réalisation de projets de signalisation lumineuse de 16 intersections sur le réseau artériel de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Ville-Marie, du Plateau-Mont-Royal et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour une somme maximale de 201 851,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 1135309003 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.013 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134332003

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Rousseau Lefebvre pour les aménagements extérieurs au TAZ (phase 1) pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (numéro 13-12789) - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Contrat de services professionnels

CE Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130589003

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Homewood Solutions Humaines Québec Inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13 - 12716 (3 soumissionnaires - 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.015 Immeuble - Acquisition

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1132551001

Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle constituée du lot 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots. Arrondissement de Ville-Marie

20.016 Immeuble - Acquisition

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1132551002

Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, d'une partie de la rue Saint-Dominique constituée du lot maintenant connu sous le numéro 2 135 800 du cadastre du Québec afin de parfaire les titres de propriété de la Ville sur ce tronçon de rue. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

20.017 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131233002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc. annulent une servitude de droit de passage et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est située au sud de la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie monétaire

20.018 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1130972001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$, à 15 organismes, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220004

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour le projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175005

Autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige.

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1131274001

Désigner M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, pour agir au nom de la Ville à titre d'administrateur au conseil d'administration d'ACCESUM inc.agissant pour la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1135298002

Autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131169001

Autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

30.005 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1133741001

Approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et Cycles & Sports A.B.C. Ltée pour une somme globale de 65 000 \$ représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire, à la suite de l'expropriation à des fins de réserve foncière des lots 3 684 716 à 3 684 719 et 3 711 065 du cadastre du Québec, identifiés par les articles 1 à 5 au plan D-6 Outremont, dans le cadre du projet du campus Outremont de l'Université de Montréal

30.006 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1135943001

Ratifier le dépôt d'une requête en révision judiciaire à l'encontre d'une décision de Me Diane Veilleux, arbitre de griefs, rendue le 22 mars 2013 (griefs numéro 08-1183 et 10-0578), ordonnant la réintégration d'une employée

30.007 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1133302002

Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter des procédures judiciaires en inopposabilité contre Mme Joanne Martel et M. Luc Leclerc ainsi que contre Mme Julie Surprenant et M. Gilles Surprenant afin de demander au tribunal que les transferts de propriétés effectués par messieurs Leclerc et Surprenant soient déclarés inopposables à la Ville de Montréal

30.008 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.009 Recours judiciaires et règlement de litiges

CE Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles - 1133302001

Autoriser le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à intenter des procédures judiciaires en dommages contre monsieur Lino Zambito, monsieur Michel Lalonde et Génius Conseil inc.

30.010 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131143002

Autoriser la dépense additionnelle relative au déplacement à Vancouver de monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013 - Montant estimé à 606,49 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131781001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »

50 – Ressources humaines

50.001 Prêt d'employé

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1135033002

Autoriser le prêt de service d'un policier à la Gendarmerie royale du Canada pour son Équipe intégrée sur la sécurité nationale (EISN) pour une durée de deux ans à compter du 1er juin 2012 ainsi que l'augmentation temporaire de l'effectif policier permanent d'un poste pour la même période.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 29 mai 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

12 – Orientation

- 12.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 12.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1126147001

Conclure avec Groupe JSV inc. une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans pour la fourniture de peinture en aérosol, suite à l'appel d'offres sur invitation # 12-12495 (1 soum.). (Montant estimé de l'entente : 54 732,59 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1125331010

Conclure avec Plastipro Canada Ltée, une entente-cadre collective d'une durée de 1 an pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 12-12231 (4 soum.). (Montant estimé de l'entente : 140 039,55 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1136236001

Accorder un contrat de services à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour la location et l'installation d'équipements de mesure de débit et de pression ainsi que la collecte et le formatage des données ainsi recueillies dans le cadre des études de conception hydraulique des secteurs de régulation de pression. Dépense totale de 483 229,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12836 - 2 soumissionnaires conformes.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136303001

Accorder un contrat à Michel Blanchette, pour un service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 160 637,63\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12584 (4 soumissionnaires)

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119001

Conclure avec la firme AGAT laboratoires, une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, suite à l'appel d'offres public # 13-12774 (3 soum.) (Montant estimé : 163 592,18 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.010 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.013 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1134332003

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Rousseau Lefebvre pour les aménagements extérieurs au TAZ (phase 1) pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (numéro 13-12789) - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 Contrat de services professionnels

CE Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130589003

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Homewood Solutions Humaines Québec Inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13 - 12716 (3 soumissionnaires - 2 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.015 Immeuble - Acquisition

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1132551001

Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle constituée du lot 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots. Arrondissement de Ville-Marie

20.016 Immeuble - Acquisition

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1132551002

Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, d'une partie de la rue Saint-Dominique constituée du lot maintenant connu sous le numéro 2 135 800 du cadastre du Québec afin de parfaire les titres de propriété de la Ville sur ce tronçon de rue. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

20.017 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131233002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc. annulent une servitude de droit de passage et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est située au sud de la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie monétaire

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.019 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1130972001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$, à 15 organismes, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet.

20.020 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220004

Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour le projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements - 1131175005

Autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige.

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1131274001

Désigner M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, pour agir au nom de la Ville à titre d'administrateur au conseil d'administration d'ACCESUM inc.agissant pour la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1135298002

Autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet

30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1131169001

Autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.007 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.008 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.009 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.010 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131143002 **(EN PROJET)**

(AJOUT) Autoriser la dépense additionnelle relative au déplacement à Vancouver de monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013 - Montant estimé à 606,49 \$

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Emprunt

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131781001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	33
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	3

CE : 12.001
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1126147001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe JSV inc. une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans pour la fourniture de peinture en aérosol, suite à l'appel d'offres sur invitation # 12-12495 (1 soum.). (Montant estimé de l'entente : 54 732,59 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois à compter de son émission pour la fourniture de peinture en aérosol;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-12495 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-16 15:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1126147001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Groupe JSV inc. une entente-cadre collective d'une durée de 2 ans pour la fourniture de peinture en aérosol, suite à l'appel d'offres sur invitation # 12-12495 (1 soum.). (Montant estimé de l'entente : 54 732,59 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente-cadre collective pour la fourniture de peinture en aérosol pour une période de 2 ans suite à l'appel d'offres sur invitation 12-12495. L'entente-cadre collective faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en peinture en aérosol (canettes) des différents services corporatifs et arrondissements de la Ville de Montréal. Ces produits sont disponibles au Centre de distribution Louvain et dans les autres unités d'inventaire de la Ville.

La peinture en aérosol sert principalement à effectuer des travaux d'entretien (retouches) sur divers équipements municipaux (matériel roulant, outils et appareils mécanisés), ainsi que pour effectuer des marquages sur la chaussée lors de travaux sur la voie publique.

Les anciennes ententes-cadres mises sur pied suite aux précédents appels d'offres étaient inférieures à 25 000\$, les ententes-cadres ont été conclues selon les règles de délégation via les bons de commande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le bon de commande # 581758 (14 décembre 2010) conclure une entente cadre avec General Paint Corp. pour la fourniture de peinture en aérosol à marquage régulier pour une période de 2 ans par appel d'offres sur invitation # 10-11492 au montant estimé à 20 116.96\$ incluant les taxes.

Le bon de commande # 581056 (13 décembre 2010) conclure une entente cadre avec Caverhill Learmont (2000) pour la fourniture de peinture en aérosol à marquage inversé pour une période de 2 ans par appel d'offres sur invitation # 10-11492 au montant estimé à 19 725.04\$ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Fourniture sur demande de peinture en aérosol (canettes) pour une période de 2 ans. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins des arrondissements et des services corporatifs de la Ville. Les quantités apparaissant à l'appel d'offres reflètent les consommations des cinq dernières années du magasin Louvain et des services corporatifs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme

JUSTIFICATION

Mise sur pied d'une entente pour la fourniture et la livraison, sur demande, de peinture en aérosol (canette), pour une période de 2 ans suite à l'appel d'offres public 12-12495. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. Comparativement à l'entente précédente conclue en décembre 2010, on remarque une variation à la hausse moyenne de 9,43% du prix unitaire (par canette) pour la peinture en aérosol.

Cette hausse s'explique par le fait que nous avons exigé dans l'appel d'offres une marque de qualité (Krylon) pour répondre aux nombreuses plaintes des requérants sur la qualité déficiente des canettes de peinture qui étaient offertes dans l'entente précédente. À titre indicatif, un rapport SIMON que nous avons fait produire nous démontre que près de 20% des consommations pour ce produit au cours de deux dernières années étaient hors entente à cause du mécontentement des requérants.

De plus, la hausse peut également s'expliquer par la progression de l'indice des prix industriels du secteur des peintures et vernis qui a connu une hausse de près de 7% au cours des deux dernières années.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 57 833,71 \$, incluant les taxes, pour les 24 prochains mois. Cette estimation est basée sur la consommation annuelle moyenne du magasin Louvain et des services corporatifs lors des 60 derniers mois, en fonction du prix unitaire actuel obtenu lors de l'appel d'offres précédent en décembre 2010, avec une majoration de 6,75%. Cette majoration représente l'évolution de l'IPI pour la catégorie Peinture et vernis (v53434619) tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de octobre 2012, le moment de l'établissement de l'estimé préalable.

La présente entente vise l'acquisition de 28 articles différents, dont les quantités varient selon l'article de 19 à 3 483 unités, pour une variation de prix selon l'article de 2,75 \$ à 22,55 \$ l'unité. La description des articles peut être consultée dans le tableau de prix en pièce jointe à ce sommaire décisionnel.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000)	54 732,59 \$		54 732,59 \$
Dernière estimation réalisée (estimation réalisée à l'interne).	57 833,71 \$		57 833,71 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			- 3 101,12 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 5,36 %
---	----------

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de peinture en aérosol (canettes) pour une période de 2 ans. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Tous les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre collective, elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal est soucieuse d'offrir un environnement de qualité à ses citoyens, elle demande donc à l'adjudicataire de récupérer et valoriser les contenants de peintures mis en rebut.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de cette entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective suite à l'adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Affaires corporatives - Direction de l'approvisionnement
Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 12-12495

Titre : Peinture en aérosol (24 mois)

Date de lancement : 2 novembre 2012

Date d'ouverture : 14 novembre 2012

Preneurs du cahier des charges : (6)

Acklands-Grainger inc.

Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000)

General Paint corp.

Peinture ICI Canada inc.

Quincaillerie J. Carrier inc.

Tenaquip Limited

Soumissionnaires : (1)
Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000)

Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de plus bas soumissionnaire Groupe JSV inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000)

47 603,90 \$ + TPS (5%) 2 380,20 \$ + TVQ (9,975%) 4 748,49 \$ \$ = 54 732,59 \$

Adjudicataire recommandé :

De conclure une entente-cadre collective avec Groupe JSV inc. (Caverhill Learmont 2000) pour la fourniture de peinture en aérosol (canettes), suite à l'appel d'offres public # 12-12495. Cette entente-cadre est d'une durée de 2 ans à compter de la date de l'adoption de la résolution par les instances concernées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane COUTURE
Agente d'approvisionnement I

Tél : 514-872-6797
Télécop.: 514-868-5984

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514-872-0349
Télécop. : 514-868-5984
Date d'endos. : 2012-11-19

Dossier # :1126147001



Dossier # : 1125331010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Itée, une entente-cadre collective d'une durée de 1 an pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 12-12231 (4 soum.). (Montant estimé de l'entente : 140 039,55 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois à compter de son émission, pour la fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation);
2. d'accorder à Plastipro Canada Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12231 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-10 14:35

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1125331010

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Plastipro Canada Itée, une entente-cadre collective d'une durée de 1 an pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 12-12231 (4 soum.). (Montant estimé de l'entente : 140 039,55 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente cadre collective pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de 1 an suite à l'appel d'offres public 12-12231. L'entente cadre collective faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en balises coniques des différents services corporatifs et des arrondissements de la Ville de Montréal. Les balises coniques sont nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens et des employés municipaux lors d'interventions sur la voie publique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1897 – Conclure avec Lumen Division Sonepar inc., une entente cadre collective d'une durée de 3 ans pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 09-11102 (4 soum.) Montant estimé de l'entente : 228 402,56 \$.

DESCRIPTION

Fourniture sur demande de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de un (1) an.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins des arrondissements et des services corporatifs de la Ville. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Le prix unitaire de l'adjudicataire recommandé (Plastipro Canada Itée) est de 16,24\$ l'unité. Le prix unitaire soumis est en fonction d'une quantité estimée de 7 500 unités pour une période de un (1) an. À titre comparatif, le prix unitaire de l'entente précédente était de 13,49\$, en fonction d'une quantité estimée de 15 000 unités pour une période de trois (3) ans.

JUSTIFICATION

Renouvellement de l'entente cadre pour la fourniture et la livraison, sur demande, de balises coniques, pour une période de un (1) an suite à l'appel d'offres public 12-12231. La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Comparativement à l'entente précédente conclue en décembre 2009, on remarque une variation à la hausse de 20,39% du prix unitaire pour les balises coniques. Cette hausse du prix unitaire s'explique en grande partie par le fait que nous avons mis en place des spécifications techniques plus sévères (devis technique unique) pour répondre aux nombreuses plaintes des requérants sur la qualité déficiente des balises coniques qui étaient offertes dans l'entente précédente. Ces spécifications techniques plus sévères mettent l'accent sur une plus grande rigidité du produit, une meilleure empilabilité et maniabilité du produit, ainsi qu'une plus grande résistance de la couleur orangée et du logo de la Ville aux éléments naturels. De plus, la hausse peut également s'expliquer par la progression de l'indice des prix industriels du secteur de la fabrication de produits divers en plastique, qui a connu une hausse de 5% dans les trois dernières années.

À titre indicatif, un rapport SIMON que nous avons fait produire nous démontre que près de 65% des consommations pour ce produit au cours de deux dernières années étaient hors entente du au mécontentement des requérants.

La stratégie préconisée par la Direction de l'Approvisionnement pour le présent dossier décisionnel limite la durée de l'entente à une seule année, ceci afin de permettre au marché de s'adapter aux nouvelles exigences techniques plus sévères pour l'appel d'offres de l'année prochaine, et ainsi s'assurer d'un maximum de soumissionnaires. Également, la Direction de l'Approvisionnement désire évaluer, dans sa stratégie pour le prochain appel d'offres, s'il est pertinent pour la Ville de Montréal de faire fabriquer son propre moule et faire produire ses balises coniques par un procédé de rotomoulage en s'adressant alors à des usines de fabrication œuvrant dans le domaine. La Ville de Montréal détiendrait les droits sur le moule en question.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 152 980,53 \$, incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur la consommation des dix-neuf (19) arrondissements et des services corporatifs lors des 36 derniers mois, en fonction du prix unitaire moyen du marché lors de l'appel d'offres précédent en septembre 2009, avec une majoration de 5%. Cette majoration représente l'évolution de l'IPI pour la catégorie Fabrication de produits divers en plastique (v53384864) tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2012, le moment de l'établissement de l'estimé préalable.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Plastipro Canada Itée	140 039,55 \$		140 039,55 \$
Entreprises Forlini - Division Équipement de sécurité Universel inc.	150 904,69 \$		150 904,69 \$
OG Sécurité inc.	161 683,59 \$		161 683,59 \$
Traffic Innovation inc.	163 408,21 \$		163 408,21 \$

Dernière estimation réalisée (estimation réalisée à l'interne)	152 980,63 \$	152 980,63 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		154 009,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		9,98 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>		23 368,66 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		16,69 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		-12 941,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-8,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		10 865,14 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		7,76 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation) pour une période de 1 an. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Tous les arrondissements et les services corporatifs pourront faire appel à cette entente-cadre collective, elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de cette entente cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. La conclusion d'une entente cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente cadre collective suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Affaires corporatives - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 12-12231

Titre : Balises coniques

Date de lancement : 1 octobre 2012

Date d'ouverture : 29 octobre 2012

Preneurs du cahier des charges : (7) Plastipro Canada Itée
Entreprises Forlini - Division Équipement de sécurité Universel inc.
OG Sécurité inc.
Traffic Innovation inc.
Équipements Stinson (Québec) inc.
Les Revêtements Scelltech inc
Signotech inc.

Soumissionnaires : (4)
Plastipro Canada Itée
Entreprises Forlini - Division Équipement de sécurité Universel inc.
OG Sécurité inc.
Traffic Innovation inc.

Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de plus bas soumissionnaire, Plastipro Canada Itée, est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

Plastipro Canada Itée

121 800,00\$ + TPS (5%) 6 090,00 \$ + TVQ (9,975%) 12 149,55 \$ = 140 039,55 \$

Adjudicataire recommandé :

De conclure une entente-cadre collective avec Plastipro Canada Itée, pour la fourniture de balises coniques (cônes de signalisation), suite à l'appel d'offres public # 12-12231. Cette entente-cadre est d'une durée de un (1) an à compter de la date de l'adoption de la résolution par les instances concernées.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514-872-1028
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2012-11-19

Dossier # :1125331010



Dossier # : 1136236001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Projet - Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour la location et l'installation d'équipements de mesure de débit et de pression ainsi que la collecte et le formatage de données ainsi recueillies dans le cadre des études de conception hydraulique des secteurs de régulation de pression. Dépense totale de 483 229,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12836 - Deux(2) soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 483 229,67 \$, taxes incluses, pour les services de location et d'installation d'équipements de mesure, de collecte et de formatage de données dans le cadre de travaux et d'études préliminaires à la construction de chambres de régulation de pression et de mesure de débit, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Les Compteurs Lecomte Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 691,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-12836;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE **Le** 2013-05-09 12:18

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136236001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Projet - Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour la location et l'installation d'équipements de mesure de débit et de pression ainsi que la collecte et le formatage des données ainsi recueillies dans le cadre des études de conception hydraulique des secteurs de régulation de pression. Dépense totale de 483 229,67 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 13-12836 - Deux(2) soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire soit la réhabilitation de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Même si une grande partie de ces efforts consiste à remplacer ou réhabiliter les conduites d'aqueduc ayant atteint leur durée de vie, il est impossible, vu l'ampleur du réseau, de corriger à court terme toutes les situations potentiellement problématiques par ce moyen.

Le 18 juin dernier, le conseil municipal a approuvé la mise en œuvre d'une stratégie recommandée par l'International Water Association (IWA) : la régulation de la pression. Cette régulation permet de diminuer les bris de conduites du réseau secondaire et des entrées de service. Elle permet également la réduction des volumes de fuites. Cette stratégie a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Cette stratégie sera appliquée pour des secteurs de régulation de pression dans des endroits jugés problématiques du réseau d'aqueduc de la ville de Montréal.

La Direction de l'eau potable (DEP) compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année. Chaque secteur sera alimenté par deux à quatre sites de régulation. Les études hydrauliques requises afin de concevoir les secteurs et déterminer les équipements requis sont réalisées à l'interne. Par ailleurs, des services externes seront requis pour la mise en place temporaire des secteurs de régulation de la pression. Cette mise en place temporaire consiste à réaliser à chaque fois, une campagne de relevés terrain d'une durée approximative de trois (3) semaines au cours de laquelle le futur secteur de régulation de pression est créé en fermant des vannes limitrophes et en installant des instruments de mesure de débit et de pression à des endroits jugés stratégiques afin de collecter les données du réseau d'aqueduc ainsi circonscrit et d'analyser son comportement

afin de s'assurer de la validité de la conception préliminaire et de la viabilité du futur secteur de régulation de pression.

Le présent dossier concerne donc la fourniture des services de location et d'installation des équipements de mesures des débits et pressions ainsi que la récupération et le formatage des données recueillies durant les campagnes de relevés terrain au niveau des futurs secteurs de régulation de pression ainsi mis en place temporairement.

Les relevés terrain constituent une activité importante dans le processus de création d'un secteur de régulation de pression (SRP). Le tableau ci-dessous résume les principales étapes de réalisation d'un SRP :

	Principales activités
Étape 1: Conception hydraulique	Construction et mise à jour des modèles hydrauliques Conception hydraulique Campagne de relevés terrain pour validation Conception hydraulique définitive
Étape 2: Construction des sites	Plans et devis Construction des chambres Installation des équipements de mesure Livraison et réception des chambres
Étape 3: Mise en service	Période de mesure des débits et pressions Application des consignes de régulation Ajustement des consignes Livraison des sites à la DEP

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal *Le Devoir* le 20 mars 2013. Un addenda a été émis le 28 mars 2013 pour remplacer les textes des clauses 6 et 19 de la section «Clauses administratives particulières» et demander de ne pas tenir compte de la clause 19.2 de la même section. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 10 avril 2013. Trois (3) firmes se sont procurés les documents d'appel d'offres et deux (2) ont présenté une soumission conforme.

La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)
CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres 13-12836 concernant la fourniture de services pour la mise en place temporaire de secteurs de régulation de la pression.

Les services concernent la location et l'installation des équipements de mesures des débits et pressions ainsi que la récupération et le formatage des données recueillies pendant ces mises en place temporaires:

- Location et installation des équipements de mesure de débit et de pression avec enregistrement local qui sont installés dans des chambres;
- Location et installation des équipements de mesure de pression avec enregistrement local qui sont installés en surface sur les bornes d'incendie.

Le contrat sera d'une durée de trente (30) mois à raison de trois à cinq mises en place temporaires par année (soient 12 secteurs au total). Le nombre de points de mesure sera en fonction de la grandeur du secteur de régulation de la pression à étudier.

JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres trois (3) firmes se sont procurées le cahier des charges. Deux (2) entreprises ont présenté une soumission. Le troisième n'a pas déposé une soumission parce que n'ayant pas toute l'expérience requise notamment concernant la réalisation d'au moins deux (2) projets similaires au cours des 5 dernières années.

Le tableau comparatif des prix, l'analyse de conformité et la recommandation d'octroi des contrats se retrouvent dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Compteurs Lecomte Ltée.	402 691,39 \$	0 \$	402 691,39 \$
Aqua Data inc.	428 424,44 \$	0 \$	428 424,44 \$
Dernière estimation réalisée	393 214,50 \$	0 \$	393 214,50 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			415 557,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3,20 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			25 733,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			6,39 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			9 476,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			2,41 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			25 733,05 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			6,39 %

L'écart défavorable de 6,39 % entre la plus haute est la plus basse soumission s'explique par le fait que le plus bas soumissionnaire est un représentant d'un manufacturier d'équipements de mesure alors que le plus haut soumissionnaire devra louer les équipements de mesure à un autre représentant et donc que cette différence constituerait

sa marge bénéficiaire sur les équipements.

Une somme de 80 538,28 \$, taxes incluses, soit 20 % du coût du contrat est également prévue pour les incidences. Elles serviront à réaliser certaines mesures additionnelles, louer de l'équipement spécialisé autre que ceux décrits dans l'appel d'offres, mener des campagnes de suivi de la qualité de l'eau et enfin assurer la communication au près des usagers..

La soumission de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée. étant la plus basse et conforme, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme pour la somme de sa soumission, soit 402 691,39 \$, taxes incluses.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites, pour Les Compteurs Lecomte Ltée, 2925, rue Cartier, Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 1L4 - n° NEQ: 1143842863. La firme ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 483 229,67 \$, taxes incluses, se compose d'un contrat d'une durée de trente (30) mois au montant de 402 691,39 \$ taxes incluses à Les Compteurs Lecomte Ltée. pour la fourniture de services pendant les mises en place temporaires des secteurs de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc de la ville de Montréal et d'un montant de 80 538,28 \$ taxes incluses permettant de couvrir les dépenses incidentes nécessaires. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 462 215,12 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations PTI 2013-2015 et est priorisée au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	462
Réserve de l'eau de l'agglomération	462
Emprunt net	0

Les secteurs de régularisation de la pression sont déjà déterminés et les services externes qui font l'objet de ce présent dossier sont nécessaires non pas à la faisabilité, mais bien à la validation du modèle hydraulique de la protection incendie avant et après la sectorisation. De plus, ces informations serviront au dimensionnement des sites de régulation de la pression tel que les diamètres des vannes de régulation, des débitmètres, des consignes de réglage de pression, etc.

Les essais se font sur le terrain et font partie de l'étude de conception hydraulique qui elle est faite à l'interne.

Après la finalisation de l'étude hydraulique de chaque secteur, les résultats de l'étude seront utilisés pour la finalisation des plans et devis nécessaires à la construction des ouvrages (chambres de régularisation et de la pression et mesure de débit) ce qui rend ce dossier conforme aux critères de la capitalisation.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations. "

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau d'aqueduc, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tels que présentés dans le contexte, les relevés terrains constituent une étape importante de la conception des secteurs de régulation de pression. Ils participent à la conception définitive qui elle-même conduit à la construction des chambres de régulation de pression et de mesure de débit. Du fait du climat qui prévaut et des usages des populations, ces relevés terrains ne peuvent se faire qu'en période estivale au moment où la demande en eau dans les secteurs est maximisée. Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait du retard au niveau de toute la chaîne de réalisation du projet d'Optimisation du réseau; principalement au niveau de la construction des sites et de leurs mises en service retardant ainsi les bénéfices qu'on tirerait de la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service et de la réduction des pertes d'eau potable.

Enfin, l'agglomération ne pourrait profiter pleinement des subventions du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités pour la construction des sites de régulation de pression qui se termine en décembre 2016 advenant un retard dans l'octroi du présent contrat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 15 juin 2013

Fin du contrat: 31 décembre 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les directives aux soumissionnaires du document d'appel d'offres # 13-12836.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Idriss LAHNIN
Ingénieur

Tél : 514-872-3908
Télécop.: 514-868-4275

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1136236001

**Dossier # : 1136303001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Michel Blanchette, pour un service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 160 637.63\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12584 (4 soumissionnaires dont 3 conformes)

Il est recommandé:

1. d'accorder à Michel Blanchette, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, le contrat de service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 160 637.63\$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12584 (4 soumissionnaires dont 3 conformes);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-05-16 16:36

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1136303001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Michel Blanchette, pour un service de gestion et d'entretien pour les équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique, pour la période du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016, avec deux options de prolongement d'une durée d'un an, pour une somme maximale de 160 637.63\$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12584 (4 soumissionnaires dont 3 conformes)

CONTENU**CONTEXTE**

Le Jardin botanique de Montréal, notamment dans son auditorium, met de l'avant une programmation requérant la manipulation et l'entretien d'équipement audiovisuel. Cette programmation est variée, incluant notamment 88 représentations du spectacle "Pépo citrouille" au mois d'octobre, précédées du montage technique et des répétitions. Cet auditorium reçoit aussi des spectacles du festival Petits bonheurs pendant deux semaines en mai. Des animations scolaires y sont présentées, de même que des concerts et de nombreuses conférences et colloques. Dans les expositions, des outils et bornes interactifs nécessitent également de l'entretien, notamment ceux de l'exposition "1000 jours pour la planète" au Centre sur la biodiversité. L'événement Mosaïcultures Internationales 2013 requerra aussi ce type d'intervention. Tout ce matériel technique doit être manipulé et entretenu par une personne en possédant l'expertise.

Le contrat permettant d'assurer ce service débutait le 1er février 2012 et se terminait le 31 janvier 2013.

Selon les règles de délégation de pouvoir et contrat de < 25000 \$, un contrat a été octroyé de gré à gré pour la période du 1er février au 12 mai 2013 à M. Michel Blanchette, le temps de terminer le processus d'appel d'offres public.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse et dans le système SEAO;

L'appel d'offres a été lancé le 8 avril 2013. Les soumissionnaires ont eu jusqu'au 24 avril 2013 à 14h pour déposer leurs soumissions.

Les soumissions sont valides pour cent vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée (24 avril 2013) pour l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 13 0343 – 2013-03-27 – Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un service de gestion et d'entretien des équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique d'une durée de 3 ans. Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions

Bon de commande 835343 (2013-02-22) d'une valeur de douze mille six cent cinquante et un dollars et soixante cents (12 651,60\$), incluant les taxes, pour la période du 1er février au 12 mai 2013, attribué à Michel Blanchette pour la gestion, l'opération et l'entretien d'équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique de Montréal

DG 2123815002 (2012-02-17) - Accorder un contrat de services d'une durée d'un an pour la gestion, l'opération et l'entretien d'équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique de Montréal à Jean-François Simard . Coût total : 46 125,67\$, taxes incluses

DG 1113815001 (2011-03-16) -Accorder un contrat d'exécution de travaux d'une durée d'un an pour la gestion, l'opération et l'entretien d'équipements audiovisuels et électroniques du Jardin botanique de Montréal à Jean-François Simard. Coût total : 43 946.57\$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le soumissionnaire retenu devra principalement voir à :

- Effectuer de la régie de spectacles, de présentations cinématographiques, de conférences, de démonstrations et de tout autre événement similaire. Par "régie" on entend l'organisation matérielle d'un spectacle;
- Effectuer l'entretien, s'assurer du bon fonctionnement et tenir à jour l'inventaire du matériel dont il a la responsabilité;
- Faire visiter l'auditorium aux clients potentiels et les informer des possibilités techniques;
- Assurer un suivi auprès des clients internes et externes qui réaliseront des événements au Jardin botanique.

Ce mandat représente un total d'approximativement 5175 heures pour la période à couvrir du 6 juin 2013 au 31 janvier 2016. Elles seront réparties ainsi :

1660 heures en 34 semaines (6 juin 2013 au 31 janvier 2014)

1757,5 heures en 52 semaines (1er février 2014 au 31 janvier 2015)

1757,5 heures en 52 semaines (1er février 2015 au 31 janvier 2016)

Les horaires sont très variables selon les besoins. Une présence de soir et de fin de semaine est souvent exigée de même que la disponibilité pour répondre aux appels d'urgence 24 heures par jour.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres. Le nombre d'heures prévu pour chaque prolongation correspond à celui de la dernière année du contrat initial.

JUSTIFICATION

4 compagnies ont pris le cahier des charges et 4 soumissions ont été déposées (soit 100%) dont trois conformes, analysées par le comité, et une quatrième, qui n'a pas fourni le document de présentation tel que demandé et qui a été déclarée non conforme.

Soumissions conformes	Note /60	Prix de base (pointage /40)	Autre (préciser)	Total /100
Soumissionnaire 1 : Michel Blanchette	51,250	160 637,63 \$ (40,00)		91,250
Soumissionnaire 2 : Solotech inc.	34,5	327 224,83 \$ (19,64)		54,140
Soumissionnaire 3 : Sono Video inc.	42,875	255 830,32 \$ (25,12)		67,995
Dernière estimation réalisée		160 965\$		
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)	-327,37\$			
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) / <i>estimation</i> x 100	-0,2%			

La décision d'aller en appel d'offres public était liée à la volonté d'attribution d'un contrat de trois ans. Cela aura l'avantage d'offrir une certaine stabilité, une meilleure connaissance des équipements, des intervenants et des besoins. Il est à noter que le nombre d'heures par années a été ajusté en tenant compte de l'ajout de mandats, soit pour 2013 la couverture des événements spéciaux de Mosaïcultures Internationales Montréal ainsi que la gestion des équipements de l'exposition "1000 jours pour la planète" au Centre sur la biodiversité du Jardin botanique lors des 3 prochaines années.

Ces services ne peuvent se rendre en régie en raison des horaires atypiques, impliquant notamment une présence de soir et de fin de semaine, ainsi que des périodes de pointe très chargées. À la première signature de ce contrat, des discussions avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (anciennement "Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301"), avaient permis d'obtenir l'autorisation de procéder de cette manière.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour honorer ce contrat ont été prévus intégralement au budget de fonctionnement de la division de l'animation et des programmes publics du Jardin botanique de Montréal (Espace pour la Vie) .

Le déboursé maximum pour ce contrat sera de 160 637,63\$ taxes incluses, soit l'équivalent de 5 174,63 heures à 27\$ de l'heure

Voici le tableau comparatif (deux contrats précédents) des montants de ce contrat récurrent.

Décision	DG 1113815001 (2011-03-16)	DG 2123815002 (2012-02-17)	CE 1136303001 (recommandé)
Montant	43 946,57\$, taxes incluses	46 125,67\$, taxes incluses	160 637,63\$ taxes incluses
Heures	1543 (1 an)	1543 (1 an)	5174,64 (2 ans et 34 semaines)
Taux horaire	24,50\$/h	26\$/h	27\$/h avant taxes
Variation		+ 6.12%	+ 3,85%

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service est essentiel sans quoi la présentation de nombreux éléments de la programmation (spectacles, animations) de même que des événements spéciaux (animation, événements de presse, inaugurations, etc.) ne pourraient avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune autre étape n'est requise après l'octroi du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel FOREST
Coordonnateur d'activités en loisirs
scientifiques

Tél : 514-872-1405
Télécop.: 514 872-3765

ENDOSSÉ PAR

Ghyslaine GAGNON
C/d animation prog.publ.sciences naturelles

Tél : 514-872-1421
Télécop. : 514 872-3765
Date d'endos. : 2013-05-06

Dossier # :1136303001



Dossier # : 1134119001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme AGAT laboratoires, une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, suite à l'appel d'offres public # 13- 12774 (3 soum.) (Montant estimé : 163 592,18 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, et la rédaction d'un rapport ;
2. d'accorder à AGAT laboratoires, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-12774 et au tableau de prix reçus ci-joint ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-05-14 10:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme AGAT laboratoires, une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de réalisation d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, suite à l'appel d'offres public # 13-12774 (3 soum.) (Montant estimé : 163 592,18 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les sols excavés dont la nature et le niveau de contamination sont inconnus doivent être éliminés hors site. L'élimination des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur. Selon les lois en vigueur dans le domaine des matières résiduelles, les sols doivent être caractérisés avant leurs dispositions ou leurs traitements. La caractérisation doit être faite par un laboratoire accrédité par le Ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Aucun des domaines d'accréditation pour les analyses de sols que nous réalisons couramment n'est détenu par nos laboratoires. Ces laboratoires ne sont donc pas actuellement accrédités par le centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ) pour réaliser ces analyses de sols conformes aux exigences du MDDEFP. Les laboratoires ne détiennent pas le matériel, les équipements de mesure nécessaires et aussi le personnel suffisant pour réaliser ces analyses de sols à un tel volume.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins pour la fourniture d'un laboratoire pour la réalisation d'analyses chimiques spécifiques des lots de sols et rédiger un rapport pour les 7 écocentres de la Ville, les 19 arrondissements et tous les services centraux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0684 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois la firme AGAT Laboratoires ltée, pour la fourniture sur demande de réalisations d'analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols, suite à l'appel d'offres public 11-11540 (3 soum.)

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, des services d'un laboratoire pour réaliser des analyses chimiques spécifiques sur des échantillons de lots de sols et l'émission d'un certificat d'analyses. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 36 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Les prix quantités varient de 35 à 350 et les prix unitaires varient de 25 \$ à 133 \$

JUSTIFICATION

Ces matériaux sont générés par les arrondissements qui effectuent des travaux d'excavation, de réfection des rues et trottoirs ainsi que par les citoyens qui effectuent des travaux et qui en disposent dans les écocentres.

De plus, la conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ce service tout en constituant des volumes économiques profitables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
AGAT Laboratoires Itée	163 592,18 \$		163 592,18 \$
Maxxam Analytics International Corporation	196 957,80 \$		196 957,80 \$
Laboratoires d'analyses S.M. inc.	198 412.36 \$		198 412.36 \$

Soumissions conformes	Total
AGAT Laboratoires Itée	163 592,18
Maxxam Analytics International Corporation	196 957,80
Laboratoires d'analyses SM inc.	198 412,36
Dernière estimation réalisée (\$) (à l'interne)	234 549,00
Coût moyen des soumissions conformes reçues	186 320,78
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	13,89 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$)	- 70 956,82
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%)	- 30,25 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$)	33 365,62
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%)	20,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	34 820,18
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	21,28 %

Nous avons reçu 3 soumissions dont 1 est aux environs de 164 000 \$ et 2 aux environs de 200 000 \$. Notre estimation préalable était aux environs de 234 550 \$. Une très forte compétition dans ce domaine d'activité et l'augmentation de la durée du contrat de deux à trois ans explique l'écart entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme. Nous demeurons très positif à ce que le fournisseur nous donne un service de qualité par rapport à son prix compétitif.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 234 549 \$, avant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements participants et des 7 écocentres selon un prix budgétaire moyen obtenu auprès d'un fournisseur oeuvrant dans ce secteur d'activité.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue en 2011, pour une durée de deux ans; nous remarquons une variation à la baisse de 0,0994 % pour ces analyses. La durée du contrat et l'augmentation du nombre des analyses sont les principaux facteurs de cette décroissance.

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture des services d'un laboratoire pour la réalisation d'analyses chimiques spécifiques et de rédaction de rapport pour une période de 36 mois. Les services d'analyses seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs.

Cette entente-cadre concernant les sols contaminés, pourrait encourir des dépenses d'agglomération .

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente-cadre concerne la valorisation, le traitement et l'élimination des sols contaminés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission d'une entente-cadre collective avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions des soumissionnaires.
Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique d'approvisionnement

Direction de l'approvisionnement
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Analyse des soumissions (Biens et Services)

Appel d'offres public no : 13-12774

Titre : Sols, analyses chimiques et rapports

Date de lancement : 11 mars 2013

Date d'ouverture : 27 mars 2013

Preneurs du cahier des charges : (4)

**AGAT laboratoires
Itée
Maxxam Analytics
International
Corporation
Laboratoires
d'analyses SM inc.
Groupe ABS inc.**

Soumissionnaires : (3)

**AGAT laboratoires Itée
Maxxam Analytics
International
Corporation
Laboratoires d'analyses
SM inc.**

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La firme AGAT Laboratoires Itée. est l'adjudicataire

recommandé, elle est conforme et correspond aux exigences du devis technique joint au cahier des charges.

Tableau de prix :

Montant estimé de l'entente :

AGAT Laboratoires Itée

142 285,00 \$ + TPS (5 %) 7 114,25 \$ + TVQ (9,975 %) 14 192,93 \$ = 163 592,18 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop.: 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-04-26

Dossier # :1134119001

CE : 20.008

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.009

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.010
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.011
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.012
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134332003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Rousseau Lefebvre pour les aménagements extérieurs au TAZ (phase 1) pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (numéro 13-12789) - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les aménagements extérieurs au TAZ, pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (numéro 13-12789) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-05-14 15:49

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION **Dossier # :1134332003**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Rousseau Lefebvre pour les aménagements extérieurs au TAZ (phase 1) pour une somme maximale de 57 142,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (numéro 13-12789) - (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Le TAZ est un équipement municipal dont la gestion a été octroyée par contrat à un organisme à but non lucratif dont la mission vise la pratique du patin à roues alignées, de la planche à roulettes et du vélo BMX. Il œuvre au chapitre de la prévention et de l'intégration sociale des jeunes par la pratique de sports d'action, ainsi que par des activités culturelles et sociales associées au style de vie de ces sports. En mai 2012, la Ville de Montréal est devenue propriétaire de l'immeuble du TAZ. La Ville veut revoir et compléter les aménagements extérieurs autour de l'immeuble afin d'offrir une expérience de qualité aux usagers et aux visiteurs du TAZ dans le respect de sa mission sportive et récréative. Par conséquent, le projet vise à améliorer l'image et l'attractivité du TAZ par un aménagement extérieur complet du site et en synergie avec l'édifice et son environnement, notamment le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) et le projet de Complexe de soccer qui sera construit au nord du TAZ. Suite à l'élaboration d'un plan d'aménagement global du site, les aménagements extérieurs seront réalisés par phases selon les disponibilités budgétaires et les priorités de l'Administration municipale.

Compléter l'aménagement des stationnements nord et sud	Octobre 2013	Novembre 2013
Implanter de nouvelles installations sportives et récréatives (étape à confirmer)	Septembre 2014 (à confirmer)	Novembre 2014
Compléter le paysagement et autres aménagements extérieurs (étape à confirmer)	Septembre 2015 (à confirmer)	Novembre 2015

Afin d'élaborer le plan d'aménagement global du site et les plans et devis d'exécution des travaux sur les stationnements, un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels a été lancé entre le 13 mars 2013 et le 27 mars 2013 auprès de sept firmes dont six ont soumissionné.

Le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer le contrat à la firme Groupe Rousseau Lefebvre qui a eu le pointage final le plus élevé à la suite d'une évaluation à deux enveloppes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0133 - 26 février 2013 - modifier le Programme triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Ville (CM12 0767-1) en y ajoutant un montant supplémentaire de 42 001 000 \$ pour l'amélioration des équipements dans les parcs, des installations aquatiques et des immeubles à usage aquatique et sportif relevant des services centraux et des arrondissements

CM12 0302 - 16 avril 2012 - approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert du TAZ, centre multidisciplinaire et communautaire, le lot 3 790 260 du cadastre du Québec, avec l'immeuble y érigé, situé au 8931, avenue Papineau, pour la somme de 4 300 296,64 \$, plus les taxes applicables.

DESCRIPTION

Les services professionnels comprennent l'élaboration d'un plan d'aménagement global du site pour servir de plan directeur ainsi que les plans et devis d'exécution de la première phase de travaux.

Le plan d'aménagement global du site permettra d'assurer la cohérence de l'organisation spatiale et la dynamique d'ensemble veillera à définir des unités paysagères à partir de l'analyse fonctionnelle du site et à compléter l'aménagement extérieur actuel en tenant compte de l'implantation du bâtiment, des éléments existants à préserver (accès, stationnements, «Skate Plaza») et en fonction des nouveaux besoins identifiés. Les ouvrages et aménagements prévus dans le plan d'aménagement global du site seront réalisés par phases dans le respect du concept global et selon les disponibilités budgétaires et les priorités de l'Administration municipale.

La première phase de réalisation du projet concerne des travaux visant à compléter l'aménagement des stationnements existants au nord et au sud du site. L'entrée au stationnement nord sera modifiée en conséquence du nouvel emplacement de la voie d'accès pour servir notamment de stationnement de débordement pour le futur Centre de soccer. Des bordures seront implantées autour du stationnement qui sera recouvert d'un matériau inerte autorisé par le Règlement sur le développement durable de l'arrondissement Villeroy – Saint-Michel – Parc-Extension. Le stationnement sud devra être bordé, sauf là où il s'accote au mur de soutènement.

Aucun montant de contingences n'est inscrit au bordereau de soumission. Aucun montant en incidences n'est prévu dans le cadre de ce contrat.

La rémunération des professionnels dans le cadre du contrat est à forfait pour l'élaboration du plan d'aménagement global du site et à pourcentage des coûts estimés des travaux sur les stationnements pour la réalisation des plans et devis d'exécution.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation, sept firmes en architecture du paysage ont été invitées à soumissionner et six soumissions ont été reçues.

Les offres des firmes LA VIE EN VERT et LE GROUPE SEGUIN LACASSE INC n'ayant pas obtenu la note minimale de 70 % pour le pointage intérimaire ont été déclarées non conformes et rejetées.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre	Total
GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE	79,67	22,69	57 142,57 \$	Aucun	57 142,57 \$
ATELIER URBAIN SOLAND INC	79,67	22,67	57 200,06 \$	Aucun	57 200,06 \$
PLANIA INC	74,83	20,52	60 821,78 \$	Aucun	60 821,78 \$
WAA INC	78,00	17,13	74 733,75 \$	Aucun	74 733,75 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			85 000,00 \$	Aucun	85 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-27 857,43 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					- 33 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					57,49 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					0,1 %

Tous les montants incluent les taxes (TPS et TVQ).

L'écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire est attribuable à la période d'appel d'offres (les firmes ont moins de commandes en hiver) et sans doute aussi à un ralentissement relatif du marché. Ces deux situations expliquent également le grand nombre de soumissionnaires, soit six firmes invitées sur sept.

L'adjudicataire n'est pas inscrit au RENA en date du 27 mars 2013.

Le présent contrat ne découle pas d'un appel d'offres visé par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet a été autorisé (CM13 0133) à même le budget supplémentaire de 42 M\$ au PTI 2013-2015.

La dépense totale à autoriser est de 57 142,57 \$, taxes incluses. Aucun montant pour contingences de design et incidences au projet n'est prévu au contrat de services

professionnels.

L'ensemble de la dépense sera assumé par la Ville centre.

La première phase de travaux qui sera réalisée en 2013 vise à compléter l'aménagement des stationnements existants. Par conséquent, aucun budget d'entretien supplémentaire n'est requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aménagements contribueront aux objectifs de développement durable inscrits au Plan corporatif de Montréal en développement durable et au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et, à ce titre, devront en promouvoir les valeurs, notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement réduisant les îlots de chaleur, de recyclage, de verdissement, de conservation et de protection des essences arboricoles nobles, d'économie des ressources et d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse. En outre, le plan d'aménagement global du site devra respecter le règlement sur le développement durable dont l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension s'est doté en décembre 2011, visant à réduire le ruissellement des eaux de pluie et les îlots de chaleur urbains.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le plan d'aménagement global du site du TAZ, qui sera réalisé en plusieurs phases, s'inscrit dans le sillage de l'acquisition de l'immeuble par la Ville, de la construction du Complexe municipal de soccer et du développement du parc du CESM. En effet, un effort d'harmonisation de ce qui constituerait un pôle sportif du CESM sera fait grâce aux aménagements paysagers et à la signalisation dans le respect des identités de chaque équipement sportif et des principes du développement durable. Les aménagements et travaux prévus contribueront à améliorer l'attractivité du TAZ et l'utilisation de ses installations ainsi que la sécurité des usagers sur le site.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prestation de services : juin 2013

Préparation des plans et devis : juin et juillet 2013

Appel d'offres et octroi du contrat de travaux : août et septembre 2013

Exécution des travaux : octobre et novembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres sur invitation.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le dossier respecte la politique de gestion contractuelle et les encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et
transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Diane MARTIN)

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services
aux entreprises (Alain BEAULIEU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djaffer HELLEL
conseiller en aménagement

Tél : 872-8091
Télécop.: 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255
Date d'endos. : 2013-05-10

Dossier # :1134332003



Dossier # : 1130589003

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Homewood Solutions Humaines Québec Inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13 - 12716 (3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

1. De conclure une entente-cadre de services professionnels avec Homewood Solutions Humaines pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion;
2. D'approuver un projet de convention par lequel Homewood Solutions Humaines, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12716 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jean-Yves HINSE **Le** 2013-05-23 10:48

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

IDENTIFICATION

Dossier # :1130589003

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Homewood Solutions Humaines Québec Inc. pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, pour une somme maximale de 344 580,08 \$, taxes incluses, pour une période de trois ans, avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans / Appel d'offres public no 13 - 12716 (3 soumissionnaires - 2 conformes) / approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de la Ville de Montréal en matière de Programme d'aide aux employés (CE06 2055) prévoit offrir à tous ses employés actifs, à l'exception des policiers, par le biais d'un maximum de cinq rencontres, une gamme de services leur permettant d'obtenir un soutien pour des problématiques de nature personnelle, familiale ou professionnelle. La Ville de Montréal offre également à tous ses gestionnaires des services d'intervention post-traumatique ainsi que des services-conseils et d'accompagnement afin de mieux supporter ceux-ci lorsque surviennent des problématiques de nature conflictuelle ou de violence dans le milieu de travail. Grâce à ces services, la Ville de Montréal souhaite contribuer au mieux-être de ses employés, tout en favorisant le maintien et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le contrat de services professionnels du PAE est actuellement détenu par la firme Morneau Shepell à la suite de la prolongation de l'entente-cadre pour une période de douze mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 (CG12 0486). L'entente-cadre était initialement détenue par la firme Jacques Lamarre et ass. pour la période débutant le 1er janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012. Entre-temps, la firme Jacques Lamarre et ass. a été achetée par Morneau Shepell en septembre 2011.

À la suite des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats, il a été décidé de procéder à deux appels d'offres distincts, soit un premier appel d'offres (13-12715) pour le renouvellement du PAE, volet individuel et un second appel d'offres (13-12716), pour le renouvellement du PAE, volet soutien à la gestion.

Le 6 mars 2013, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public (CE13 0239) pour l'octroi d'un contrat-cadre visant à soutenir les gestionnaires à l'intérieur de leurs fonctions et ce, tel que requis dans le cadre de la Politique du programme d'aide aux

employés (CE06 2055).

Trois soumissionnaires ont présenté une offre de services qui a été analysée par un comité d'évaluation le 13 mai 2013. L'évaluation s'est faite à partir de la grille de critères présente au devis technique (voir document en pièces jointes). Le comité, à la suite de l'évaluation des propositions des soumissionnaires, recommande d'octroyer le contrat à la firme Homewood Solutions Humaines Québec Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0239 6 mars 2013 - Autoriser le lancement de deux appels d'offres pour l'octroi de deux contrats-cadres visant l'obtention de services professionnels en matière de Programme d'aide aux employés (PAE), soit un premier appel d'offres (13-12715) pour le renouvellement du PAE, volet individuel et un second appel d'offres (13-12716), pour le renouvellement du PAE, volet soutien à la gestion, pour une période de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, comprenant une option de renouvellement pour une ou deux années subséquentes et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG12 0486 20 décembre 2012 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$.

CE12 1875 14 novembre 2012 - Ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 12-12053, conformément à la conclusion du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats.

CE12 1004 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour une période de trois ans (2013, 2014 et 2015), pour un montant maximum de 2 475 357,75 \$ taxes incluses avec un renouvellement optionnel de deux autres années et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions, conformément à l'appel d'offres public 12-12053.

CG09 0468 3 décembre 2009 - Approuver l'entente-cadre par laquelle la firme Jacques Lamarre et associés inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 792 542 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 09-11085, pour les années 2010, 2011 et 2012.

CE09 1307 5 août 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs au Programme d'aide aux employés, volet individuel et soutien à la gestion, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CE06 2055 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et approuver un projet de convention par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc., firme-conseil ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

DG061599001 11 août 2006 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir

les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant maximum de 3 167 668 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres a pour but d'assurer la poursuite du Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, conformément à la Politique de la Ville de Montréal (CE06 2055) et d'autoriser la firme Homewood Solutions Humaines Québec Inc., ayant obtenu la meilleure note en fonction de critères de sélection précis, à dispenser ses services aux gestionnaires. Les services couverts par ce contrat sont prévus dans la Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés et s'adressent à l'ensemble des gestionnaires des services corporatifs et des arrondissements participants. Ainsi, conformément à cette Politique, un service corporatif ou un arrondissement qui préférerait mettre sur pied son propre programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, peut conclure une entente contractuelle avec le fournisseur de son choix en autant que les modalités d'application de la politique soient respectées. À ce jour, seuls les arrondissements d'Anjou et de LaSalle ont choisi de se doter de leur propre programme d'aide aux employés.

JUSTIFICATION

Le PAE, volet soutien à la gestion a été, jusqu'à présent, assez peu utilisé par les gestionnaires. Nous prévoyons donc, grâce à une campagne de promotion soutenue, mieux faire connaître ses différents services ainsi que les nombreux avantages à y recourir. En effet, ce programme, par le biais d'une offre de services variés (coaching de gestion, consolidation d'équipe, gestion d'employés difficiles, gestion de conflit, gestion du changement, analyse de climat de travail, etc.), mettra principalement l'accent sur le support aux gestionnaire eu égard à leur équipe de travail, contribuant à améliorer la qualité de vie au travail et à favoriser le mieux-être de l'ensemble des employés. Nul doute que ce programme puisse contribuer d'une façon importante à augmenter la productivité des employés, à réduire les coûts liés à l'absentéisme et par le fait même, à réduire les frais de soins de santé reliés aux problèmes de santé psychologique.

Pour le présent appel d'offres public, il y a eu cinq preneurs de cahier des charges. De ce nombre, trois firmes ont soumissionné et deux soumissions ont été jugées recevables.

La firme Homewood Solutions Humaines Québec Inc. a obtenu le meilleur pointage (78.7%) et a été recommandée par le Comité de sélection en fonction des critères de sélection suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION	Pondération
Respect du schéma de l'offre de service	5 %
Compréhension du mandat	5 %
Expérience et expertise de la firme dans des projets similaires	15 %
Qualification et expérience de l'équipe interne	5 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir des services-conseils et d'accompagnement (coaching) aux gestionnaires en milieu de travail	25 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir un service d'aide professionnel aux gestionnaires en milieu de travail sous la forme d'interventions ponctuelles	25 %
Formation, expérience et capacité de la firme à offrir des formations aux gestionnaires de différents niveaux sous la forme de conférences, d'ateliers ou de journées de formation	20%
Total	100 %

La seconde firme, Morneau Shepell Ltée a obtenu un pointage de 77.3%. Enfin, la troisième firme (Solareh) n'a pas obtenu la note de pointage intérimaire de 70% (pour plus de précisions: voir l'intervention de l'Approvisionnement au présent dossier).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Homewood Solutions Humaines Québec Inc.	78.7%	3.73	299 700.00 \$		344 580,00 \$
Morneau Shepell	77.3%	3.41	324 375.00 \$		372 950,16 \$
Dernière estimation réalisée			291 875.00 \$		335 583,29 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					8 996,71 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					2.6 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					28 370.16 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					8.2%

Le montant de la proposition totale de la firme Homewood Solutions Humaines Québec Inc., tel que stipulé sur le bordereau de soumission est de 344 580,00 \$. Ce montant est très légèrement supérieur de 2.6 %, au montant de la dernière estimation interne réalisée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du dossier incluant les taxes est de 344 580,00 \$. Ce coût est pour un contrat d'une durée de trois ans et sera valide du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 avec un renouvellement optionnel de deux autres années, pour un maximum de cinq ans. Si ce présent contrat devait se prolonger pour une ou deux autres années subséquentes, tel que mentionné au devis, les mêmes conditions s'appliqueront, à l'exception des coûts qui seront majorés selon une formule préétablie.

L'enveloppe budgétaire globale de 344 580.00 \$ pour les années 2014 à 2016 se répartit de la façon suivante :

Aide professionnelle en milieu de travail pour les gestionnaires 49 950,00 \$;
(services-conseils) - taxable

Aide professionnelle en milieu de travail (interventions concernant la gestion d'équipe) - 150 000,00 \$;
taxable

Service de formation - taxable 99 750,00 \$.

La Ville de Montréal débourse uniquement pour les services professionnels qui seront effectivement réalisés par la firme Homewood Solutions Humaines Québec Inc., à partir d'un taux horaire qui inclut absolument toutes les autres dépenses. Il n'y a donc pas d'autres frais à prévoir à l'exception de ceux qui sont réellement encourus, sur une base horaire.

Enfin, la totalité des coûts de ce programme sera répartie, en fonction du principe de l'utilisateur-payeur, à tous les arrondissements participants ainsi qu'à tous les services administratifs, à l'exclusion des policiers qui possèdent déjà leur propre programme d'aide.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce au Programme d'aide aux employés, volet soutien à la gestion, il sera possible de maintenir toute une gamme de services professionnels de haute qualité pour les gestionnaires, et ce, pour l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs, à l'exclusion des policiers qui possèdent déjà leur propre programme d'aide.

En ce faisant, ce Programme contribuera également à :

- supporter les gestionnaires dans le cadre de leurs fonctions;
- favoriser le mieux-être et la santé psychologique de tous ses employés;
- améliorer la qualité de vie au travail;
- réduire les frais de soins de santé reliés aux problèmes de santé psychologique;
- réduire les coûts liés à l'absentéisme et au présentéisme;
- augmenter la productivité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera publié afin d'annoncer l'octroi du présent contrat, permettant ainsi de sensibiliser encore davantage tous les cadres à l'existence du programme d'aide, volet soutien à la gestion. Plusieurs communications ciblées auprès des gestionnaires seront effectuées tout au long du présent contrat, afin de promouvoir les services de soutien offerts.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2014-01-01 **Fin:** 2016-12-31

Décembre 2013 :

Signature du contrat pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 (avec une possibilité de prolongation pour deux années subséquentes).

Janvier 2014 :

Début du contrat de services professionnels avec la firme retenue.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'octroi du présent contrat est requis pour que la Politique de gestion contractuelle, la Politique d'approvisionnement et la Politique de la Ville de Montréal en matière d'aide aux employés (CE06 2055) puissent être appliquées, et ce, afin de garantir la continuité des services offerts aux employés.

Le processus d'appel d'offres effectué était public. Les soumissionnaires ont été Solareh, Morneau Shepell Ltée, Homewood Solutions Humaines Inc.

Le processus d'appel d'offres public et le processus d'octroi du contrat sont conformes aux règles en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Lucie DUMESNIL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DESJARDINS
Directrice - Santé mieux-être et
administration

Tél : 514 872-7117
Télécop.: 514 872-5236

ENDOSSÉ PAR

Suzanne DESJARDINS
Directrice - Santé mieux-être et administration

Tél : 514 872-7117
Télécop. : 514 872-8430
Date d'endos. : 2013-05-15

Dossier # :1130589003

**Dossier # : 1132551001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle constituée du lot 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots. Arrondissement de Ville-Marie

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots (arrondissement de Ville-Marie);
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite, ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-08 08:34**Signataire :** Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION **Dossier # :1132551001**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, des lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec afin de finaliser l'acquisition de l'ancienne ruelle constituée du lot 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine) et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal sur ces lots. Arrondissement de Ville-Marie

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet de développement et de cession d'une ruelle publique de la Ville aux riverains, il a été constaté que la Ville n'avait pas de titres clairs sur 2 parties de cette ruelle.

Le lot 601-1 de la Paroisse de la Cité de Montréal (Quartier Saint-Antoine), que nous appellerons le lot 601-1, a été créé avec le caractère de ruelle, et ce, comme l'indique le plan et livre de renvoi officiel lors de la création de ce lot. Ce lot de 20.35 pieds de largeur soit 6,2 m a été créé en vue de sa cession à la Ville pour une ruelle publique.

En se référant à l'acte de cession enregistré en date du 8 novembre 1961 sous le numéro 1 567 161, la Cie Dorchester-Drummond Corporation Limited. a cédé à la Ville la partie centrale du lot 601-1 d'une largeur de 17 pieds (5.18 m) avec promesse de céder ultérieurement les 2 autres lisières de ce lot de largeur de 1.25 pied (0,38 m) et de 2.1 pieds (0,64 m).

Les trois parties du lot 601-1 et leurs largeurs sont indiquées au plan numéro 4019 préparé par Jacques Poulin, arpenteur géomètre, en date du 21 octobre 1961.

La cession ultérieure des 2 lisières de du lot 601-1 n'a jamais été complétée.

Lors de la rénovation cadastrale, les parties A, B et C du lot 601-1 sont devenus respectivement les lots rénovés 2 160 015 , 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution du Comité Exécutif de la Cité en date du 25 novembre 1961 dont l'extrait se retrouve aux pièces jointes.

Dossiers similaires

CE12 0574 (sommaire décisionnel 1122551001) en date du 25 avril 2012 - Approuver,

conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 424 699 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie dont la Ville entend devenir propriétaire;

CE11 0223 (sommaire décisionnel 1112551001) en date du 23 février 2011 - Approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description du lot 1 713 003 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dont la Ville entend devenir propriétaire.

DESCRIPTION

Acquérir les lots 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec par les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

JUSTIFICATION

Afin de compléter l'acquisition de l'ancienne ruelle constituée du lot 601-1 et de parfaire les titres de propriétés de la Ville de Montréal, il y aurait lieu d'entreprendre les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte pour les lot 1 851 402 et 1 851 403 du cadastre du Québec, lots qui représentent les parties B et C du lot 601-1.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publiée devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 192 de l'annexe C de la Charte et Règlement 03-009.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BLAIS
Ingénieure

Tél : 514 872-2960
Télécop.: 514 872-0145

Daniel Brousseau, a.g. Chef de
section, Division de la
Géomatique
514-872-4036

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division - Division Géomatique

Tél : 514 872-4659
Télécop. : 514 872-0145

Date d'endos. : 2013-04-24

Dossier # :1132551001



Dossier # : 1132551002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, d'une partie de la rue Saint-Dominique constituée du lot maintenant connu sous le numéro 2 135 800 du cadastre du Québec afin de parfaire les titres de propriété de la Ville sur ce tronçon de rue. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 2 135 800 du cadastre du Québec, afin de parfaire les titres de propriété de la Ville (arrondissement Le Plateau Mont-Royal);
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite, ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2013-05-08 09:22

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1132551002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Acquisition, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de Montréal, d'une partie de la rue Saint-Dominique constituée du lot maintenant connu sous le numéro 2 135 800 du cadastre du Québec afin de parfaire les titres de propriété de la Ville sur ce tronçon de rue. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'une partie de la rue Saint-Dominique en rue piétonnière, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a constaté que la Ville n'avait pas de titre de propriété sur cette partie de la rue. Cette section de la rue Saint-Dominique située entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier a été aménagée par la Ville et est ouverte au public depuis des dizaines d'années. Cette section de la rue Saint-Dominique maintenant constituée du lot 2 135 800 du cadastre du Québec provient d'un lot sans désignation cadastrale. Les lots sans désignation cadastrale sont réputés être destinés par le propriétaire d'origine à former des rues et ruelles. Le lot 2 135 800 dont la Ville entend devenir propriétaire en titre est décrit à la description technique préparée par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 22 mars 2011 sous le numéro 2829 de ses minutes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le lot 2 135 800 du cadastre du Québec est inscrit au registre du domaine public de la Ville depuis le 11 mars 1912 comme en fait foi le volume 3A folio 58 et 59, dont les extraits pertinents se retrouvent aux pièces jointes.

Dossiers similaires

CE12 0574 (sommaire décisionnel 1122551001) en date du 25 avril 2012 - approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 424 699 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie dont la Ville entend devenir propriétaire;

CE11 0223 (sommaire décisionnel 1112551001) en date du 23 février 2011 - approuver conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, la description du lot 1 713 003 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dont la Ville entend devenir propriétaire.

DESCRIPTION

Parfaire les titres de propriété de la Ville sur le lot maintenant connu sous le numéro 2 135 800 du cadastre du Québec, situé dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Afin d'éviter toute ambiguïté quant aux droits de la Ville sur le lot 2 135 800 du cadastre du Québec, il y aurait lieu que la Ville en devienne propriétaire en titre par les procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin que celui-ci fasse effectuer les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues au dit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publiée devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 192 de l'annexe C de la Charte et Règlement 03-009.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Guy OUELLET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BLAIS
Ingénieure

Tél : 514 872-2960
Télécop.: 514 872-0145

Daniel Brouseau, chef de section
514 872-4036

ENDOSSÉ PAR

Luc LÉVESQUE
Chef de division - Division Géomatique

Tél : 514 872-4659
Télécop. : 514 872-0145

Date d'endos. : 2013-04-30

Dossier # :1132551002



Dossier # : 1131233002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc. annulent une servitude de droit de passage et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est située au sud de la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie monétaire. N/Réf. : 31H05-005-8068-07 (13 -0067-T)

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte d'annulation entre la Ville de Montréal et Gestion Golden
Square Mile inc., et ce, sans contrepartie monétaire, d'une servitude de droit de passage
et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, laquelle est intervenue, entre la Ville de
Montréal et Ritz-Carlton inc., devant M^e Andrée Blais, notaire, le 10 août 1990, sous le
numéro 202 de ses minutes, et publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la
publicité de droits de la circonscription foncière de Montréal.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-23 08:56

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131233002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal et Gestion Golden Square Mile inc. annulent une servitude de droit de passage et d'installation d'un drain, en faveur de la Ville, publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est située au sud de la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues de la Montagne et Drummond, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, sans contrepartie monétaire. N/Réf. : 31H05-005-8068-07 (13-0067-T)

CONTENU

CONTEXTE

Lors de son assemblée du 21 juin 1990, le Conseil de la Ville de Montréal accordait à Ritz-Carlton inc., par le règlement numéro 8557, la permission d'occuper le tréfonds d'une partie de la ruelle composée d'une partie du lot 1530-11 du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), aujourd'hui connue comme étant une partie du lot 1 341 224 du cadastre du Québec, et située au sud de la rue Sherbrooke Ouest, entre les rues Drummond et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, avec des structures proposées (garage), le tout suivant les termes et conditions de l'acte de permission, lequel est intervenu devant M^e Andrée Blais, notaire, le 10 août 1990, sous le numéro 201 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 314 870.

À cette même assemblée, le Conseil de la Ville de Montréal approuvait un projet d'acte de servitude réelle et perpétuelle sur une partie de la propriété appartenant à Ritz-Carlton inc. en faveur de la Ville, consistant en un droit de passage à pied ou en véhicule de toute nature ainsi qu'un droit d'installation d'un drain. Cette servitude était nécessaire du fait des travaux d'aménagement de structures en tréfonds que Ritz-Carlton inc. prévoyait compléter, tel que défini à la permission ci-haut décrite, le tout suivant les termes et conditions de l'acte de servitude, lequel est intervenu devant M^e Andrée Blais, notaire, le 10 août 1990, sous le numéro 202 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 4 314 871.

Cet immeuble ayant été vendu depuis, le propriétaire actuel est Gestion Golden Square Mile inc., pour l'avoir acquis de Promo Hotels Canada S.A. aux termes d'un acte de vente intervenu le 13 décembre 2006 devant M^e Sandor Steinberg, notaire, sous le numéro 11 489 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 884 447.

Étant donné que les travaux relatifs à la permission d'occuper le tréfonds d'une partie de la ruelle n'ont pas été effectués par Ritz-Carlton inc., ni par ses successeurs en titres, et que la Ville de Montréal n'a, pour sa part, jamais procédé à l'installation du drain, il y a lieu de soumettre aux autorités municipales compétentes, pour approbation, le projet d'acte d'annulation de servitude.

De son côté, le conseil d'arrondissement de Ville-Marie se verra présenter, pour approbation, un dossier décisionnel visant l'adoption d'un règlement afin d'abroger le règlement 8557, ainsi que l'approbation d'un projet d'acte de résiliation de la permission d'occuper le tréfonds de la ruelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Conseil de la Ville de Montréal - règlement 8557 - séance du 21 juin 1990 - dossier décisionnel numéro 90 0008609 portant sur l'occupation du tréfonds d'une partie d'une ruelle.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte d'annulation de servitude découlant de la permission d'occuper le domaine public (règlement 8557), laquelle est publiée sous le numéro 4 314 870 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal. Étant donné que le Ritz-Carlton inc., de même que ses successeurs en titres, n'ont jamais procédé aux travaux d'aménagement des structures proposées (garage), cette servitude consistant en un droit de passage ainsi qu'un droit d'installation d'un drain, n'est pas requise pour la Ville.

JUSTIFICATION

Les travaux inhérents à l'occupation du domaine public par des structures proposées (garage), et consistant en l'installation d'un drain n'ont pas été effectués par la Ville. De ce fait, la servitude publiée sous le numéro 4 314 871 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, grève inutilement la propriété de Gestion Golden Square Mile inc., et cette dernière désire vendre son droit de propriété libre de toutes charges.

Après consultation auprès des Études techniques - Ingénierie et aménagement du domaine public, de la Direction des travaux publics, de l'arrondissement de Ville-Marie, il a été confirmé qu'aucune conduite n'a été construite par la Ville, et que la servitude affectant la propriété de Gestion Golden Square Mile inc. peut être annulée, le tout, tel qu'en fait foi l'intervention au présent sommaire décisionnel.

De plus, une lettre signée par François L. Arcand, arpenteur-géomètre, en date du 22 février 2013, indique, que relativement à l'acte n° 4 314 870 concernant un droit d'occupation du domaine public (stationnement en tréfonds sous la ruelle), les travaux qui avaient été planifiés n'ont jamais été effectués, ni les paiements du loyer versés à la Ville. Quant à l'acte n° 4 314 871 relatif à une servitude de drainage en faveur de la Ville de Montréal sur le terrain du Ritz-Carlton inc., celle-ci n'est pas requis puisqu'aucune conduite n'a été construite.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'annulation de la servitude sera consentie à titre gratuit, et Gestion Golden Square Mile inc. assumera les frais relatifs à la préparation et à la publication de l'acte d'annulation de servitude requis afin de donner suite au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que Gestion Golden Square Mile inc. est présentement à réaménager et à rénover une partie de son immeuble, ainsi qu'à agrandir son bâtiment existant par l'ajout de résidences de luxe, il est impératif que ces permission et servitude soient résiliées et annulées afin que la propriété puisse être vendue libre de toutes charges.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'abrogation du règlement 8557 ainsi que l'approbation de l'acte de résiliation de la permission d'occupation du domaine public seront présentées au conseil d'arrondissement dont la séance visée est prévue pour le mois de juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent sommaire décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Dominic DI PALMA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie GUILLEMETTE
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514-872-3657
Télécop.: 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514-872-5493
Télécop. : 514-872-8350

Chef de section
Tél. : 514-872-2125

Date d'endos. : 2013-04-11

Dossier # :1131233002

CE : 20.018
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130972001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	Programme de propreté Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$,aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet .

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 245 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	NOM DU PROJET	MONTANT
Carrefour d'éducation populaire de Pointe-Saint-Charles	Murale Célébrer l'organisation populaire , coin Knox et Hibernia	20 000 \$
Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	Galerie éphémère Fresh Paint et Under Pressure	40 000 \$
Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine	Embellissement Lachine-Est et Saint-Pierre	22 000 \$
MU	Axe Wellington : Revitalisation par l'art mural à Verdun	20 000 \$
MU	L'art mural à Rivière-des-Prairies : revitalisation et réappropriation	20 000 \$
MU	Murale sur l'avenue du Parc : phase 2	15 000 \$
MU	Murale sur la thématique de l'eau aux Habitations Jeanne-Mance	10 000 \$

MU	Une nouvelle murale dans Villeray	20 000 \$
Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	Murale Décarie et rue du Sorel	20 000 \$
Société de développement environnemental de Rosemont (SODER)	Murales ruelles vertes 2013, Rosemont –La Petite-Patrie	20 000 \$
Société pour Promouvoir les Arts Gigantesques (SPAG)	Murale Robert Gravel, fondateur de la LNI	15 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Ontario	5 500 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Souigny	14 500 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	D'la couleur dans ma ruelle verte ! Rue Vimont	3 000 \$

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 10 000 \$, pour l'année 2013, à l'organisme Mise au Jeu, pour le projet «Chromatik phase 2» le tout conditionnel au soutien du ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire;

3. d'approuver à cette fin quinze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2013-05-08 17:26

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur principal
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130972001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue d'améliorer la vie économique et sociale des collectivités
Projet :	Programme de propreté Projet municipal sur les graffitti
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 255 000 \$,aux organismes ci-après désignés, pour la période de 2013 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme propreté 2013. Cette somme provient du budget de fonctionnement. / Approuver les projets de convention à cet effet .

CONTENU

CONTEXTE

La propreté urbaine constitue un enjeu majeur et collectif pour lequel l'administration municipale assume son leadership en favorisant l'engagement de tous et chacun afin de favoriser la création d'un véritable mouvement social permettant de changer les habitudes et les comportements des citoyens.

Suite à une consultation publique itinérante sur les *orientations 2011-2015 pour le Programme de propreté* , le comité exécutif adopta le *Programme de la propreté 2011-2015* en mars 2011. Ce programme inclut le graffiti comme phénomène qui affecte la propreté des lieux publics et privés, et augmente la perception d'insécurité.

La commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens déposait son rapport et ses recommandations au conseil municipal du 13 décembre 2010. Deux recommandations retiennent l'attention concernant le graffiti :

- La recommandation n°1 mentionne «Que la Ville de Montréal privilégie le financement d'activités de prévention et de sensibilisation dans sa gestion du phénomène des graffitis, permettant ainsi de soutenir l'animation et l'organisation d'événements de production de graffitis, tout en favorisant une action concertée et rapide lors des différentes opérations d'enlèvement et d'embellissement».

- La recommandation n° 4 indique «Que la Ville de Montréal met sur pied un programme formel, doté d'un budget significatif et récurrent, sur les cinq prochaines années, et ce afin de soutenir adéquatement la production de l'art mural, incluant les projets de petites murales, conditionnellement à l'approbation des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) en arrondissement».

En 2011 et 2012, la Ville de Montréal a soutenu de nombreux projets de prévention et de sensibilisation au niveau du graffiti et compte poursuivre cette démarche en 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0489: D'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements, le virement de crédits de 4 475 000 \$ provenant d'un compte budgétaire corporatif vers les 19 arrondissements et la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

CE12 0639 d'autoriser, après acceptation des plans d'action locaux par la Direction de la propreté et du déneigement, un virement de crédits de 4 475 000 \$ en provenance d'un compte budgétaire corporatif vers les arrondissements et la Direction de la propreté et du déneigement;

CE12 0968 d'accorder un soutien financier totalisant 119 000 \$ aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après mentionnés, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de propreté 2011-2015;

CM12 0558 Accorder un soutien financier de 105 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Murale Urbaine (MU), pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme de propreté 2011-2015

CM11 0610 Accorder un soutien financier de 70 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Murale Urbaine (MU), pour la réalisation de murales dans le cadre du Programme propreté 2011-2015

CE11 1049 d'accorder un soutien financier totalisant 56 000 \$ aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après désignés, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de propreté 2011-2015;

CE11 0395: D'adopter le programme de la propreté 2011-2015 du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles.

CM10 0931 Dépôt du rapport d'étude et recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur les services aux citoyens intitulé « Orientation 2011-2015 du Programme de propreté, Rapport de consultation et recommandations »

DESCRIPTION

Le but du Programme Graffiti est de réduire le vandalisme (particulièrement les tags), et d'augmenter le sentiment de sécurité dans les quartiers. L'objectif vise à appuyer financièrement des projets de prévention et de sensibilisation dans une approche de mobilisation et de concertation visant une meilleure prise en charge par les milieux concernés par ce phénomène qui interpelle particulièrement les jeunes.

À la mi-décembre 2012, les organismes susceptibles d'être intéressés à déposer un projet ont été invités à soumettre un projet. Le Programme et des formulaires ont été mis en ligne et une lettre a été envoyée aux directeurs d'arrondissement les informant du Programme graffiti.

Vingt-neuf projets ont été soumis dans les délais prescrits. La Division propreté a formé un comité de quatre experts provenant du volet jeunesse de la Direction de la diversité sociale, du culturel de la Direction de la culture et patrimoine et de la Division propreté. Les critères d'évaluation des projets traduisent les orientations du Programme de propreté 2011-2015. Se référer au tableau des critères en pièce jointe.

Treize projets de murale / sensibilisation dans 10 arrondissements et deux projets de prévention /sensibilisation à l'échelle montréalaise sont recommandés.

Le descriptif de chacun des projets recommandés est annexé en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Les arrondissements s'affairent jour après jour à nettoyer sans relâche les murs et leurs mobiliers urbains. C'est dans une approche complémentaire à ces efforts que le programme de subvention-graffiti 2013 s'inscrit.

Les projets recommandés répondent aux conditions suivantes :

Organismes admissibles

L'organisme demandeur doit être un organisme public ou parapublic autre qu'un organisme municipal, ou être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif.

Projets admissibles

Le projet doit répondre aux objectifs du Programme graffiti et répondre aux conditions suivantes :

- la demande de financement doit représenter au plus 60 % des apports financiers totaux du projet;
- lorsque le projet est réalisé dans les limites d'un arrondissement, l'arrondissement doit contribuer financièrement au projet. L'organisme promoteur devra obtenir une lettre d'intention de l'arrondissement à cet effet;
- si le projet concerne une murale, cette murale devra recevoir un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de l'arrondissement ou du Conseil de l'arrondissement.

Critères d'appréciation du projet

- Le projet intègre bien les aspects du volet Graffiti du Programme de la propreté 2011-2015 présenté aux premières pages de ce présent document;
- le projet est intégré à un ensemble d'efforts concertés du milieu;
- le projet répond à un besoin exprimé par le milieu et est appuyé par la collectivité;
- le projet est complémentaire aux efforts d'éradication des graffitis et contribue à la propreté des lieux;
- le projet assure une animation du milieu par la participation des occupants des quartiers visés;
- l'organisme promoteur et/ou les partenaires impliqués développent leur expertise sur le phénomène du graffiti.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Projets de murales/ sensibilisation

ARRONDISSEMENT	ORGANISME	BUDGET ARROND.	BUDGET CULTURE & PATRIM.	BUDGET PARTEN.	BUDGET PROG. GRAFFITI	TOTAL
Le Sud-Ouest	Carrefour d'éducation populaire de PSC	5 000 \$		20 000 \$	20 000 \$	45 000 \$
Lachine	Maison des Jeunes l'Éscalier de Lachine	17 000 \$		200 \$	22 000 \$	39 000 \$

<u>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</u>	MU Rivières des Prairies	10 000 \$		25000 \$	20 000 \$	55 000 \$
<u>Le Plateau-Mont-Royal</u> Verdun	MU (1) Ave du Parc MU -Axe Wellington	25 000 \$		1750 \$	15 000 \$ 20 000 \$	15 000 \$ 46 750 \$
Ville-Marie	MU -L'eau	9250 \$		54 300 \$	10 000 \$	73 550 \$
<u>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</u>	MU-Villeray	7425 \$		12 425 \$	20 000 \$	39 850 \$
<u>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</u>	Prévention CDN-NDG	5000 \$		9446 \$	20 000 \$	34 446 \$
<u>Rosemont-La Petite-Patrie</u>	SODER	10 000 \$		10 000 \$	20 000 \$	40 000 \$
Ville- Marie	SPAG (2)	5000 \$	5000 \$	5000 \$	10 000 \$	25 000 \$
<u>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</u>	YQQLBDM-Vimont	2250 \$		400 \$	3000 \$	5650 \$
<u>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</u>	YQQLBDM-Ontario	4000 \$		600 \$	5500 \$	10 100 \$
<u>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</u>	YQQLBDM-Souigny	9000 \$		900 \$	14 500 \$	24 400 \$
	Total	108 925 \$	5000 \$	140 021 \$	200 000 \$	453 946 \$

(1) Le projet vise à terminer un projet initié en 2013. En 2012, MU avait reçu 20 200 \$ des partenaires, 10 000 \$ de l'arrondissement.

(2) La contribution financière versée à l'organisme SPAG est de 15 000 \$.

Projets de prévention/ sensibilisation

ARRONDISSEMENT	ORGANISME	BUDGET PART.	BUDGET PROG.GRAFFITI	TOTAL
Montréal et Ville-Marie	Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent	55 014 \$	40 000 \$	95 014 \$
Montréal	Mise au jeu (2)	46 146 \$	10 000 \$	56 146 \$
Total		101 160 \$	50 000 \$	151 160 \$

(2) la contribution de 10 000 \$ est conditionnel à la participation du MAMROT.

Effet de Levier du Programme Graffiti (3)	Budget Prog. Graffiti	Valeur des projets	Effet de levier
Projets de Murales/sensibilisation	205 000 \$	453 946 \$	2,27 \$
Projet de prévention/sensibilisation	50 000 \$	151 160 \$	3,02 \$
TOTAL	255 000 \$	605 106 \$	2,42 \$

(3) Pour chaque dollar investi par le programme Graffiti, valeur totale des investissements. par exemple, le fait d'investir 1 \$ dans un projet génère des investissements égaux (1 \$); doublé (2 \$) ou triplé (3) de la part des partenaires.

Provenance et imputation des crédits pour l'imputation budgétaire de 250 000 \$

(Programme propreté 2011-2015) Cette dépense sera assurée par notre budget de fonctionnement de la division propreté, déneigement et concertation des arrondissements.

Provenance et imputation des crédits pour l'imputation budgétaire de 5 000 \$ (Direction de la culture et du patrimoine). Cette dépense sera assurée par notre budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets appuyés s'inscrivent dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, notamment dans le volet «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels» par Action 13 : Aménager des quartiers durables, bonifier la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans les bibliothèques, les lieux de diffusion municipales du réseau Accès culture, et en art public.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les arrondissements sont aux prises avec les opérations continues d'éradication des graffitis tant sur le domaine public que sur le domaine privé. Ils doivent nettoyer à plusieurs reprises les mêmes endroits. Le Programme graffiti est une action municipale complémentaire qui permet non seulement de modifier les comportements mais permet aux arrondissements de voir que leurs actions s'inscrivent dans un effort collectif, ce qui encourage leurs efforts.

IMPACT RECHERCHÉ DU PROGRAMME GRAFFITI:

- Inciter les jeunes graffiteurs à utiliser des alternatives à leur expression et à l'expression artistique;
- solliciter les jeunes graffiteurs à des comportements respectueux et légaux pour exprimer leur art;
- mobiliser les «tagueurs» à réaliser des œuvres graffitis légalement plutôt que des "tags" de façon à valoriser les jeunes;
- sensibiliser les jeunes sur l'impact de leurs gestes sur les personnes;
- réduire le risque de récidives sur des murs identifiés comme étant problématiques;
- embellir la ville, permettre de présenter des formes d'expression urbaine acceptables et améliorer la qualité de vie des citoyens;
- s'inscrire en complémentarité aux ruelles vertes et au travail d'éradication des arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Programme graffiti a été mis en ligne à la page web de la Division Propreté.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Remise des chèques aux organismes promoteurs (premier versement) - événement médiatisé - fin mai, début juin 2013 ;
- support à la réalisation des projets : tout au long des projets 2013 ;
- inauguration des projets de murales : automne 2013 - événement médiatisé ;
- suivi et remise des chèques aux organismes promoteurs (dernier versement) - automne 2013 ;
- réception de la part des organismes des bilans de projet - décembre 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Isabel ASSUNÇÃO)

Avis favorable :

Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Lynn THIBAULT)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur d'arrondissement (Michel THERRIEN)

Avis favorable :

Verdun , Direction du développement du territoire_des études techniques et des services aux entreprises (Pascale TREMBLAY)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Marie-Eve BONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS_Cult)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin COUTU)

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Louise-Hélène LEFEBVRE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Eric DESBIENS)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raymond CARRIER
Conseiller en planification

Tél : 514-872-9353
Télécop.: 514-868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
CHEF DE DIVISION Division propreté
déneigement et concertation des
arrondissements

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 868-3692
Date d'endos. : 2013-04-24

Dossier # :1130972001



Dossier # : 1133220004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour le projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour la réalisation du projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Les habitations partagées : jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-05-15 08:36

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1133220004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) pour le projet « À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île » et 20 000 \$ à Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée pour le projet « Habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier nous a octroyé une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale

- viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 — 2014 et 9 M\$ en 2014 — 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Organisme : Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS)

Projet : À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île

Brève description du projet : Dans un premier temps, ce projet consiste à aller à la rencontre de la population de la partie sud de l'Ouest-de-l'Île pour connaître leurs besoins et les enjeux en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Une assemblée citoyenne est prévue dans chacune des cinq villes suivantes : Pointe-Claire, Dorval, Sainte-Anne-de-Bellevue, Beaconsfield et Kirkland.

À la suite de ces rencontres, un portrait sociodémographique sera réalisé et servira de base

à la rédaction d'un plan d'action qui sera composé à partir des enjeux identifiés par les citoyens. Selon l'organisme, ce type de consultation auprès de la population vulnérable n'a jamais été réalisé et constitue une première pour le territoire visé.

La mise en place d'une plateforme interactive : site web et une page Facebook sont aussi prévus.

Organisme : Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée

Projet : Habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel

Brève description du projet : Le concept des habitations partagées s'inscrit dans un courant nord-américain. Au Québec cinq organismes offrent actuellement ce service, alors qu'il n'y a que La Maisonnée qui le fait à Montréal. Les utilisateurs des services d'habitation partagée cherchent, au-delà des économies de loyer, à être soutenus pour répondre à d'autres besoins tels que la sécurité, la compagnie, l'intégration sociale et d'autres services pour améliorer leur qualité de vie.

Le projet pilote vise plus spécifiquement à jumeler des personnes âgées, qui seront considérées comme les accueillants, avec de nouveaux arrivants, qui eux seront les demandants.

Au total, 25 jumelages sont visés. Toutes les mesures seront prises afin d'assurer la sécurité de toutes les parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Mentionnons que la création de la Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS) est le fruit d'une longue réflexion de l'Ouest-de-l'Île relativement au besoin de mettre sur pied une instance ayant pour mission d'informer, de concerter et de mobiliser les citoyens et la communauté. Il s'agit, à ce moment-ci, d'une initiative émergente que Centraide du Grand Montréal et la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal soutiennent conjointement.

D'une part, face à l'appauvrissement de la population vieillissante désirant rester à leur domicile sans être seule et, d'autre part, en regard aux personnes seules immigrantes qui recherchent un logement abordable et sécuritaire, le projet des habitations partagées que mène La Maisonnée constitue une formule gagnante/gagnante qui devrait être davantage soutenue. Ce projet s'intègre d'ailleurs à la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) qui vise notamment à améliorer les conditions de vie des personnes âgées et favoriser l'intégration des personnes immigrantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces soutiens financiers demeurent non récurrents et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, anciennement connue sous le nom Entente administrative contre la lutte et l'exclusion sociale Ville-MESS, demeure entièrement financé par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Organisme	Montant accordé année antérieure	Montant recommandé 2013	Projet	Soutien financier MESS p/r au projet global
-----------	----------------------------------	-------------------------	--------	---

Table de quartier Lac St-Louis/Dorval (TQS)	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	10 000 \$	À la rencontre des citoyens du sud de l'Ouest-de-l'Île	16 %
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	20 000 \$	Les habitations partagées jumelage intergénérationnel et interculturel	57 %

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites aux conventions signées entre la Ville de Montréal et les organismes, de la manière suivante : 60 % au début du projet, 30 % suite au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % suite au dépôt du rapport final.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets sont des outils de prévention en ce qui a trait aux problématiques sociales. Ils agissent de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes vulnérables, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à ce financement tripartite : Centraide du Grand Montréal, la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et la Direction de la diversité sociale (DDS), Table de quartier St-Louis/Dorval (TQS) entend embaucher une ressource à temps plein pour mettre en oeuvre son plan d'action 2012 - 2015. Le non-financement de ce projet aurait un effet sur la capacité de l'organisme à le réaliser. Un projet des habitations partagées ne visant pas spécifiquement le jumelage des personnes âgées et des personnes immigrantes existe à La Maisonnée depuis 2002. Le soutien financier de la Ville de Montréal permettra à cet organisme d'accroître ce service à une clientèle particulière. Sans ce financement qui vise à embaucher une intervenante qui effectuera des vérifications de références, des rencontres avec des personnes intéressées, l'établissement d'un protocole d'entente et des visites de suivis et autres, ce projet ne pourra être expérimenté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2013 présentation au comité exécutif

Ces projets débutent le 4 juin 2013 et se terminent le 31 décembre 2013. Ils feront l'objet d'un suivi de la part de la DDS. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans les conventions.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement
communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop.: (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-05-09

Dossier # :1133220004



Dossier # : 1131175005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige.

Il est recommandé :

D'autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige.

Signé par Guylaine BRISSON **Le** 2013-05-21 15:55

Signataire :

Guylaine BRISSON

Directrice
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
services regroupés aux arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1131175005

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements , Propreté_déneigement et concertation des arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissements, à déposer une demande auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour l'obtention ou la modification d'un certificat d'autorisation relatif à un lieu d'élimination de neige.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la ville de Montréal élimine pour l'ensemble de son territoire environ 12 millions de mètres cubes de neige en utilisant 28 sites de disposition de neige, soient 16 chutes à l'égout et 12 sites de surface. Pour chacun de ces sites, la ville de Montréal doit détenir un certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs MDDEFP.

À court et à moyen terme (1 à 5 ans), la Ville devra fermer plusieurs chutes à neige se trouvant en bordure de grands axes routier en raison notamment de travaux importants à venir tels que : la mise à niveau de l'autoroute Bonaventure, le réaménagement de l'échangeur Turcot, la reconstruction du pont Champlain ainsi que l'élargissement prévu de l'autoroute Décarie, entre les rues Wellington et Atwater.

Afin de maintenir ou d'améliorer la capacité d'élimination de neige dans certains secteurs de la Ville, la Division propreté, déneigement et concertation des arrondissements du Service regroupé aux arrondissements a pour mandat, entre autres, de développer de nouvelles chutes à neige ou sites de surface et aussi d'augmenter si possible la capacité de sites existants. En vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, Chapitre Q-2 du MDDEFP, tout nouveau site ou modification de site existant requiert un nouveau certificat d'autorisation ou une modification au certificat existant. Lorsqu'il s'agit d'une municipalité, le ministre exige que seule une personne déléguée par le Conseil municipal peut faire la demande d'un nouveau certificat d'autorisation ou de modification d'un certificat d'autorisation existant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM09 1047 14 décembre 2009 Autoriser la Direction de l'unité de la propreté et du déneigement à déposer une demande au ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation afin de rendre conforme l'utilisation du site de disposition de neige Newman .

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser la Direction des services regroupés aux arrondissement à déposer une demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour tout projet de développement ou de modification de lieu d'élimination de neige. La résolution du Conseil de Ville autorisant la demande de certification constitue une exigence du MDDEFP.

JUSTIFICATION

À court terme, la Direction des services regroupés aux arrondissements doit déposer une demande de certificat d'autorisation pour le projet de construction d'une nouvelle chute à neige sur la rue Mill, à l'ouest de la rue Riverside dans l'arrondissement de Sud-Ouest. Une demande de modification du certificat d'autorisation sera également requise pour l'augmentation de la capacité du site de Château-Pierrefonds, dans l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro. Le projet de réactivation du dépôt à neige Royalmount, dans l'arrondissement de CDN/NDG exigera lui aussi un certificat d'autorisation. Pour tous ces projets, le MDDEFP doit s'assurer que ceux-ci respectent tous les règlements de la Ville de Montréal en vigueur et la Loi sur la qualité de l'environnement. L'émission d'un certificat d'autorisation par le ministre vient confirmer que le projet ayant fait l'objet d'une demande est conforme aux lois et règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention d'un certificat d'autorisation est exigé à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, chapitre Q-2.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'autorisation du conseil municipal, la Direction des services regroupés aux arrondissements ne pourra pas déposer une demande d'un nouveau certificat d'autorisation ou de modification d'un certificat existant au MDDEFP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Demande de certificat d'autorisation pour la chute à neige Riverside : juin 2013.
Demande de modification du certificat d'autorisation pour le site Château-Pierrefonds : 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel MEUNIER
Ingénieur

Tél : 514 872-5640
Télécop.: 514 868-3692

ENDOSSÉ PAR

André HAMEL
Chef de division

Tél : 514 872-8900
Télécop. : 514-868-3692
Date d'endos. : 2013-05-14

Dossier # :1131175005



Dossier # : 1131274001

Unité administrative responsable :	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure Plan de transport
Objet :	Désigner M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, pour agir au nom de la Ville à titre d'administrateur au conseil d'administration d'ACCESUM inc. agissant pour la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne

Je recommande :
de désigner M. Raoul Cyr pour agir à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration de Accesum Inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal en remplacement de M. Robert Lamontagne.

Signé par Jacques MARLEAU **Le** 2013-05-09 10:54

Signataire : Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint - Direction financement_trésorerie et caisses de
retraite
Finances , Direction de la gestion financière

IDENTIFICATION

Dossier # :1131274001

Unité administrative responsable :	Finances , Bureau du directeur principal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Autoroute Bonaventure Plan de transport
Objet :	Désigner M. Raoul Cyr, directeur - Comptabilité et contrôle financier du Service des finances, pour agir au nom de la Ville à titre d'administrateur au conseil d'administration d'ACCESUM inc.agissant pour la Société en commandite Stationnement de Montréal, en remplacement de M. Robert Lamontagne

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la convention liant la Ville et Stationnement de Montréal, la Ville désigne deux personnes qui agissent au nom de la Ville à titre d'administrateurs de la société. Elles siègent au sein du conseil d'administration d'Accesum inc., le commanditaire de Société en commandite stationnement de Montréal

M. Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances et trésorier, et M. Claude Carette , directeur de la Direction du Transport sont désignés, respectivement depuis le 2 juin 2010 et le 17 février 2011 (CE10 0857 et CE11 0202).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0202 - 17 février 2011 - Désignation de M. Claude Carette auprès de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'ACCESUM inc.

CE10 0857 - 2 juin 2010 - Nomination de monsieur Robert Lamontagne, en remplacement de M. Pierre Reid, à titre de représentant de la Ville de Montréal au sein du conseil d'administration d'Accessum inc. et de la Société en commandite Stationnement de Montréal.

CO95 00785 - 10 avril 1995 - Entente entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Stationnement de Montréal, modifiée par la résolution CO96 01643.

DESCRIPTION

Suite à la nomination de M. Robert Lamontagne comme directeur général, le Service des finances a identifié un autre représentant pour apporter son expertise financière au sein du conseil d'administration. Il s'agit donc de procéder au remplacement de M. Robert Lamontagne par M. Raoul Cyr.

JUSTIFICATION

Les relations d'affaires entre la Ville et la Société en commandite Stationnement de Montréal justifient la présence d'un représentant du Service des finances de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint - Direction
financement_trésorerie et caisses de retraite

Tél : 514-872-6630
Télécop.: 514 872-3145

ENDOSSÉ PAR

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint - Direction
financement_trésorerie et caisses de retraite

Tél : 514-872-6630
Télécop. : 514 872-3145
Date d'endos. : 2013-05-09

Dossier # :1131274001



Dossier # : 1135298002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour le réaménagement du parc Sicard ainsi que pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques SAVARD **Le** 2013-05-22 15:16

Signataire :

Jacques SAVARD

Directeur d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1135298002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 14 000,00 \$ en provenance du Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA), dans le projet de réserve, vers le Programme de réaménagement de parcs anciens pour l'aménagement d'équipements d'exercice pour aînés spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'octroyer le contrat à la firme LV Construction, pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Mercier - Hochelaga - Maisonneuve (MHM) recommande d'accorder à la firme LV Construction un contrat pour le réaménagement du parc Sicard ainsi que pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet pour un montant de 128 969,76 \$, d'autoriser le financement local d'un de ces projets et demande au CE d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement d'un montant de 14 000,00 \$ spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet.

Il s'agit de l'un des projets ayant été soumis au Ministère des Affaires municipales dans le cadre de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) pour lequel la subvention attendue du gouvernement n'a pas été accordée. La Ville ayant par la suite adopté un projet de Plan d'action municipal pour les aînés (CM12 0850), il est convenu que la portion attendue de la subvention sera assumée par la Ville centrale.

Le budget pour la portion de l'arrondissement dont la dépense nette s'élève à 100 000,00 \$, est prévu au PTI 2013-2015 de l'arrondissement selon l'imputation mentionnée au sommaire décisionnel (Sous-projet : 1234223 001 - Parc Morgan).

Le budget pour la portion en lien avec MADA de 14 000,00 \$ est prévu au PTI 2013-2015 du Service des finances. La dépense sera imputée comme suit après avoir opéré le virement suivant :

Corpo Provenance

Sous -projet : 1279002-001 - Réserve

Projet Investi : 79002 - Programme Municipalité Amies des Aînées (MADA)

Requérant : Finances

2013	2014	2015	ult.	Total
14	0	0	0	14

Imputation

Sous- projet : 1334223 006 - Parc Jacques- Blanchet - Travaux pour le MADA

Projet Investi : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens

Requérant: MHM

2013	2014	2015	ult.	Total
14	0	0	0	14

De plus, la dépense nette de 47 065,91 \$ est prévue dans le programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP 2011). Le suivi de ce programme ainsi que les crédits sont prévus par la Direction des grands parcs et du verdissement.

Le présent dossier est certifié conforme par la Division des opérations budgétaires selon les conditions énoncées au courrier budgétaire #38.

En conformité avec le courrier comptabilité no 5, la Direction de la comptabilité et du contrôle financier doit intervenir dans le présent dossier.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Marcel CAJELAIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline CHÉNARD

Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514-868-3367

Télécop. : 514 872-7645

Dossier # :1135298002

IDENTIFICATION

Dossier # :1135298002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à la firme LV Construction un contrat pour le réaménagement du parc Sicard ainsi que pour l'aménagement d'une aire pour les aînés au parc Jacques-Blanchet pour un montant de 128 969,76 \$, autoriser le financement local d'un de ces projets et demander au CE d'effectuer un virement de crédit à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve d'un montant de 14 000,00 \$ spécifiquement pour le parc Jacques-Blanchet.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015, adopté le 24 septembre dernier, la ville centre a décidé de financer les projets ayant été présentés par les arrondissements au cours des deux dernières années dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités et Municipalité Amis Des Aînés, volet PIQM-MADA, qui n'ont pas été retenus par le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT). Ainsi, la Ville assume donc en 2013 la part de l'investissement demandé. Le parc Jacques-Blanchet, situé dans le district de Hochelaga, dessert une clientèle de personnes âgées, accompagnées d'aidants, qui fréquentent régulièrement ce parc. Toutefois, aucune installation ne leur permet de s'y installer convenablement. Il a donc été décidé d'y aménager un espace bien à eux avec du mobilier compatible pour des fauteuils roulants, marchettes et autres accessoires aidant aux déplacements. Concernant le parc Sicard, il est situé dans le district de Maisonneuve-Longue-Pointe et ne compte qu'une superficie de 500 m². Quelques éléments de jeux pour les jeunes enfants y ont déjà été installés. Toutefois, leur désuétude a fait en sorte qu'ils ont dû être retirés pour des raisons de sécurité. La jeune clientèle du quartier n'ayant pas d'autre endroit où aller à proximité, il a été retenu d'intervenir de manière à pallier cette situation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 270087 (1110575001): Confirmer l'engagement de l'arrondissement au programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et à fournir la quote-part de contribution (50 %) et tout montant excédentaire, dans ce projet pour l'année 2011.

CA11 27 0581 (1112818016) : Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour la réalisation de travaux visant à favoriser l'accès aux aînés au parc Jacques-Blanchet. Autoriser Monsieur Claude B. Plante, directeur des services administratifs de l'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et le mandater

pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CE11 0293 (1114743004) : Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements : Anjou, LaSalle et Mercier – Hochelaga-Maisonneuve au PR@M-FAMILLE 2011 - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser un virement budgétaire de 1 088 392 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service du développement et des opérations afin de virer la portion Ville vers les arrondissements (Bloc 2).

CA11 270338 (1112775012): Approuver la liste des projets ci-jointe qui constitue le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets en 2012, 2013 et 2014.

DESCRIPTION

Le projet du parc Jacques-Blanchet consiste à aménager un espace dédié aux aînés. Ainsi, un sentier d'accès en enrobé bitumineux contigu au sentier existant permettra aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la place. Cet espace construit sur une dalle en béton offrira trois tables adaptées aux fauteuils roulants (incidences) et sera surmonté d'une pergola permettant d'obtenir un peu d'ombre lors de journées trop ensoleillées. Onze arbres, feuillus et conifères, seront plantés et une section de clôture en mailles de chaîne de quelques mètres fermera le parc au coin sud-est. Tous les sièges et dossiers de bancs du parc existants seront remplacés étant donné leur état d'usure avancé (incidences). Finalement, des travaux de gazonnement compléteront les travaux. L'aide financière provenant de la ville centre est de 14 000 \$ pour ce projet évalué à 40 000 \$. L'arrondissement avait présenté antérieurement au ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (MAMROT), une demande de financement pour un projet qu'il acceptait de financer en partie. L'aide financière provenant de la Ville, viendra compléter le financement du projet visant à faire installer des équipements d'exercice pour les aînés. Cette installation se réalisera dès que la température le permettra au cours de l'année 2013 dans le parc Jacques-Blanchet.

La demande de l'arrondissement rencontre les conditions générales, soit :

- Que les projets soumis par les arrondissements soient de natures capitalisables;
- Que les règlements d'emprunt soient déjà disponibles et selon la bonne instance;
- Que les projets fassent l'objet d'un GDD, soumis en arrondissement et présenté au CE, pour l'autorisation des virements de crédits;
- Que les projets présentés respectent l'entente approuvée par la Direction générale;
- Que la Direction de la diversité sociale intervienne au dossier.

Le second projet (parc Sicard) consiste : à retirer le mobilier existant, à démolir les sentiers, en enrobé bitumineux, et à enlever une souche d'arbre. Par la suite, l'entrepreneur procédera à la construction d'une bordure en béton pour ceinturer la nouvelle aire de jeux et la mise en place des dalles en béton devant recevoir le nouveau mobilier. Des installateurs qualifiés procéderont à l'implantation d'un module de jeux destiné aux enfants de 5 à 12 ans comprenant une glissoire et des grimpeurs de toutes sortes. Puis, après avoir positionné les éléments de drainage, il procédera à la mise en place de la fibre de cèdre à titre de surface de protection. Une petite clôture ornementale sera implantée en bordure de la rue Sicard, de manière à diriger les utilisateurs. Du mobilier sera installé, soit quatre

bancs, deux tables à pique-nique et une corbeille à papier (incidences), des graminées souligneront l'entrée du parc et de la tourbe sera installée. Ce réaménagement est financé par le PTI local en plus de profiter de l'aide financière provenant du Programme d'amélioration des aménagements des parcs (PAAP 2011), soit de 50 % des coûts d'aménagement.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est le troisième arrondissement en termes de population de 65 ans et plus. Actuellement, le parc Jacques-Blanchet n'offre aucune infrastructure de mise en forme en plein air pour les aînés. Les équipements du parc Sicard sont désuets et vétustes.

De plus, la réalisation des travaux dans ces deux parcs permettra aux enfants et aux personnes âgées d'offrir des espaces aménagés bien à eux et conçus selon leurs besoins.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément aux plans et devis de la soumission 2013-131, la firme LV Construction a déposé la soumission la plus basse pour les travaux demandés. Au total, 11 soumissionnaires (dont 10 sont conformes) ont tenté de remporter cette soumission publique. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 10 au 28 février 2013.

Soumissions conformes		Côté de base	Autres (préciser)	Total
1.	L.V Construction	128 969,76 \$	0,00 \$	128 969,76 \$
2.	Les Entreprises Daniel Robert inc.	133 085,86 \$	0,00 \$	133 085,86 \$
3.	Construction G.E.L.F. inc.	140 942,10 \$	0,00 \$	140 942,10 \$
4.	Les Entreprises de construction Ventec	142 741,46 \$	0,00 \$	142 741,46 \$
5.	CMS Entrepreneurs Généraux inc.**	158 604,56 \$	0,00 \$	158 604,56 \$
6.	Bau-Québec Ltée	158 662,05 \$	0,00 \$	158 662,05 \$
7.	E2R inc.	163 356,48 \$	0,00 \$	163 356,48 \$
8.	ZS Travaux et Gérance Inc.	179 118,40 \$	0,00 \$	179 118,40 \$
9.	Construction Piravic Inc.	181 860,56 \$	0,00 \$	181 860,56 \$
10.	Les Entrepreneurs Bucaro	213 280,42 \$	0,00 \$	213 280,42 \$
11.	Construction AxiKa Inc.	214 915,87 \$	0,00 \$	214 915,87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		132 268,08 \$	0,00 \$	132 268,08 \$
Note: ** Soumissionnaire non conforme				
Coût moyen des soumissions conformes reçues: (total du coût des soumissions conformes reçues / nbre de soumissions)				165 693,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%): (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100				28,47%

Détails du montant des travaux :

	Soumission	Incidences	Contingences	Total	Aide financière et provenance	
Parc Sicard	\$ 82 208.28	\$ 9 640	\$ 7 000	\$ 98 848.28	\$ 49 424.14	PAAP 2011
Parc Jacques-Blanchet	\$ 46 761.48	\$ 15 400	\$ 7 000	\$ 69 161.48	\$ 14 000	MADA 2012

**\$ 168
009.76**

Informations budgétaires :

L'objet du présent dossier est prévu dans le programme de réaménagement dans les parcs dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2012-2014 de l'arrondissement de MHM. De plus, le projet du parc Sicard, inclus dans les divers parcs, s'ajoute à la liste des projets de parcs inscrits dans le programme des PAAP de 2011.

Provenance :

Budget: CORPO

Montant net: 62 000,00 \$

Projet : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.

Sous-projet : 1234223-001 Réfection du parc Morgan

SIMON : 137212

Requérant : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Budget : ARROND

Montant net : 100 000,00 \$

Après le report de solde du PTI 2012, les budgets proviendront du projet global de réaménagement de parcs 1234223-000 pour les remettre au

projet du parc Morgan 1234223-001.

Imputation :

Projet : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens

Sous-projet : 1334223-006 Travaux parc Jacques-Blanchet MADA

SIMON : 146445

Requérant : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Budget : CORPO

Montant net : 14 000,00 \$

Projet : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.

Sous-projet : 1334223-005 Travaux - Parc Jacques-Blanchet

SIMON : 146423

Requérant : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Budget : ARROND

Montant net : 39 000,00 \$

Projet : 34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.

Sous-projet : 1334223-003 Parc Jacques-Blanchet - mobilier urbain

SIMON : 146230

Requérant : Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Budget : ARROND

Montant net :	13 000,00 \$				
Projet :	39000				
Sous-projet :	1334223-004	Travaux - Parc Sicard			
SIMON :	146438				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARROND				
Montant net :	43 000,00 \$				
Projet :	13000				
Sous-projet :	1334223-010	Parc Sicard - Incidences travaux			
SIMON :	147109				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARROND				
Montant net :	1 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens				
Sous-projet :	1334223-008	Travaux - Parc Sicard			
SIMON :	146790				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	CORPO				
Montant net :	43 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens				
Sous-projet :	1334223-011	Paec Sicard - Incidences travaux Corpo			
SIMON :	147110				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	CORPO				
Montant net :	1 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1334223-002	Parc Sicard - mobilier urbain			
SIMON :	146229				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	ARROND				
Montant net :	4 000,00 \$				
Projet :	34223 - Programme de réaménagement de parcs anciens.				
Sous-projet :	1334223-007	Parc Sicard - mobilier urbain			
SIMON :	146780				
Requérant :	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve				
Budget :	CORPO				

Montant net :	4 000,00 \$				
Répartition de la dépense :		2013			
Investissement brut		162 000,00 \$			
Sub-D		- \$			
Emprunt net		162 000,00 \$			
Informations comptables :					
La dépense sera imputée comme suit :					
				Contrat	Crédits
Provenance :					
AI-PTI- Corpo- Aménagement de parcs - Crédits à répartir					14 000,00 \$
6101-7708066-802600-01909-57201-000000-0000-112522- 000000-98001-00000					
AI-PTI Corpo PAAP - Aménagement de parcs - Crédits à répartir					
6101-7712045-802600-01909-57201-000000-0000-112522- 000000-98001-00000					47 440,92 \$
AI- PTI- Aménagement de parcs - Crédits à répartir					
6414-1411105-800550-01909-57201-000000-0000-102593- 000000-98001-00000					100 177,46 \$
Imputation :					
AI-PTI-Corpo- Travaux MADA au parc Jacques -Blanchet					
6101-7708066-800550-07165-57201-000000-0000-146445- 000000-15015-00000				14 000,00 \$	14 000,00 \$
AI- PTI- Travaux d'aménagement du parc Jacques-Blanchet					
6414-1411105-800550-07165-57201-000000-0000-146423- 000000-15015-00000				32 761,48 \$	39 336,54 \$
AI- PTI- Aménagement du parc Jacques-Blanchet- Achat mobillier urbain					
6414-1411105-800550-07165-57401-000000-0000-146230- 000000-15015-00000				13 400,00 \$	13 400,00 \$
AI- PTI- Travaux d'aménagement du parc Sicard					
6414-1411105-800550-07165-57201-000000-0000-146438- 000000-15015-00000				41 104,14 \$	42 664,41 \$

AI- PTI- Travaux d'aménagement du parc Sicard			
6414-1411105-800550-07165-57201-000000-0000-147109-000000-15015-00000			956,51 \$
AI-PTI Corpo PAAP - Travaux d'aménagement du parc Sicard			
6101-7712045-800550-07165-57201-000000-00000-146790-000000-15015-00000	41 104,13 \$		42 664,41 \$
AI-PTI Corpo PAAP - Travaux d'aménagement du parc Sicard			
6101-7712045-800550-07165-57201-000000-00000-147110-000000-15015-00000			956,51 \$
AI- PTI- Aménagement du parc Sicard- Achat mobilier urbain			
6414-1411105-800550-07165-57401-000000-0000-146229-000000-15015-00000	3 820,00 \$		3 820,00 \$
AI- PTI- Corpo PAAP - Aménagement du parc Sicard- Achat mobilier urbain			
6101-7712045-800550-07165-57401-000000-0000-146780-000000-15015-00000	3 820,00 \$		3 820,00 \$
Le virement de crédits autorisés dans le système SIMON sera effectué suite à l'approbation du présent dossier par le conseil d'arrondissement.			
Conformément au courrier comptabilité no. 5, ce dossier nécessite une intervention de la Direction de la comptabilité du Service des finances.			

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Accroître l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisirs.
- S'intègre dans le plan d'action municipal pour les aînés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Espaces aménagés et adéquats aux deux groupes d'âge concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les inaugurations du parc Sicard et du parc Jacques-Blanchet pourront avoir lieu lorsque les travaux seront terminés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat au conseil d'arrondissement : 2 avril 2013
- Début des travaux : mi-mai 2013

- Fin des travaux : début juillet 2013
- Durée des travaux : 45 jours

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les politiques en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Marcel CAJELAIT)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Sincheng PHOU)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Alain LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janique ALEXANDRE
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-8696
Télécop.: 514 872-7645

ENDOSSÉ PAR

Michel FACHINETTI
Directeur des travaux publics

Tél : 514-868-4102
Télécop. : 514 872-4186
Date d'endos. : 2013-03-19

Dossier # :1135298002



Dossier # : 1131169001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-05-10 15:47

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131169001

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 154 147,76 \$, en provenance du Programme de protection des bâtiments administratifs pour le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel (0978) situé au 10 300 rue Lajeunesse, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier concerne le virement d'un montant correspondant à la part résiduelle imputable à la Ville centre pour le projet de réfection du système de chauffage de l'édifice Albert-Dumouchel.

Situé au coin du boulevard Lajeunesse et de la rue Fleury de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, cet immeuble offre les services de bibliothèque, de maison de la culture ainsi que des espaces pour les organismes de l'arrondissement. Le Centre Local d'Emploi (CLE) occupe également l'espace au dernier étage. Le système de chauffage à la vapeur est d'origine et les chaudières, datant de 1969, sont rendues à la fin de leur vie utile. Les pièces de rechange pour procéder aux réparations ne sont plus disponibles, ce qui rend les travaux d'entretien de plus en plus compliqués. Plusieurs problèmes de chauffage se sont produits l'hiver dernier et montrent qu'il est urgent de changer le système avec des chaudières plus performantes à l'eau chaude.

Suite à l'élaboration des documents d'appel d'offres, un processus d'appel d'offres a été réalisé du 13 février 2013 au 13 mars 2013. Le dossier d'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux sera subséquentement soumis au Conseil d'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en juin 2013. (sommaire 1134913001)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'autorisation d'un virement correspondant à la part résiduelle imputable à la Ville centre concernant le projet de réfection du système de chauffage du Centre Albert-Dumouchel et le virement de ce montant à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le budget global pour ce projet inclut les éléments suivants :

- Le contrat de l'entrepreneur pour l'exécution des travaux (Voir la pièce jointe No 1 - Calcul des coûts de la DSTI);
- Les honoraires professionnels;
- Les incidences liées aux travaux;
- Les subventions attribuées pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Le virement est proposé compte tenu que le bâtiment est occupé par un Centre Local d'Emploi qui est considéré comme un service relevant de la Ville centre. L'occupation du CLE est établi à 22,3 % de la superficie globale du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement budgétaire de 154 147,76 \$ a été obtenu considérant les éléments suivants :

- La part du budget global attribuable à la Ville centre (22,3 %);
- La part du budget global attribuable à l'arrondissement (77,7 %);
- Les dépenses encourues par chacune des parties prenantes à l'étape des plans et devis;
- Les dépenses encourues spécifiquement par la Ville centre à l'étape des plans et devis;
- Les subventions versées à la Ville centre par des tiers;
- La redistribution des subventions versées selon le taux de participation de chacune des parties prenantes.

La Ville centre conserve la totalité de la subvention. En contrepartie, l'arrondissement voit sa part du coût de projet diminuer du montant qu'elle aurait reçu si la subvention lui avait été versée.

Voici un résumé des dépenses attribuables à la Ville centre et à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Pour les détails, (voir la pièce jointe No 2 - Tableaux des calculs):

Principaux coûts du projet

Coût du projet brut (Travaux et honoraires): 571 547,28 \$

Coût du projet net (Travaux et honoraires): 546 683,08 \$

Subventions totales prévues: 79 000,00 \$

Ville centre

Part attribuable à la Ville centre: 183 293,33 \$

Moins les honoraires déjà versés: (29 145,57 \$)

Total net attribuable à la Ville centre: 154 147,76 \$

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Part attribuable à l'arrondissement: 363 389,75 \$

Moins les honoraires déjà versés: (30 236,33 \$)

Total net attribuable à l'arrondissement: 333 153,42 \$

La répartition des coûts nets entre la Ville centre et l'arrondissement, après la réception des subventions, s'explique comme suit:

Part attribuable à la Ville centre: 183 293,33 \$

Moins la subvention reçue: (79 000,00 \$)

Total 104 293,33 \$

Part attribuable à l'arrondissement: 363 389,75 \$

Total 363 389,75 \$

Somme des parts de chacun: 467 683,08 \$

Pourcentage attribuable à chacun:

Ville centre: 104 293,33 \$ = 22,3 %

467 683,08 \$

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville: 363 389,75 \$ = 77,7 %

467 683,08 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les rénovations prévues vont générer des économies en frais de chauffage et d'entretien.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le virement budgétaire de la Ville centre vers l'arrondissement est préalable à l'octroi du contrat de réalisation des travaux et se trouve ainsi sur le chemin critique du projet. Par ailleurs, ces travaux devront être terminés avant l'hiver pour permettre un chauffage adéquat dès novembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CA d'Ahuntsic-Cartierville : 10 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Pour l'élaboration des plans et devis; les contrats ont été accordés dans le cadre de soumissions de gré à gré selon les règles d'octroi de contrat en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Patrice LEROUX)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mario LAVALLÉE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric BOILY
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-0192
Télécop.: 514 872-2222

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section - Administration
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

Date d'endos. : 2013-04-25

Dossier # :1131169001

CE : 30.005

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.007

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.009

2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131143002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense additionnelle relative au déplacement à Vancouver de monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013 - Montant estimé à 606,49 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense additionnelle estimée à 606,49 \$ relative au déplacement à Vancouver de monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM
Directrice de cabinet
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1131143002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Cabinet du maire et du comité exécutif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense additionnelle relative au déplacement à Vancouver de monsieur Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et au Caucus des maires des grandes villes (CMGV), du 29 mai au 3 juin 2013 - Montant estimé à 606,49 \$

CONTENU

CONTEXTE

Le Caucus des maires des grandes villes est un forum de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) composé de 22 maires des plus grandes villes canadiennes qui représentent la majorité de la population du Canada. Il se réunit en moyenne de deux à trois fois par année pour discuter des questions communes et pour renforcer les priorités de la FCM aux plans des politiques et de la promotion des intérêts établies par le Conseil national d'administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0523 - 24 avril 2013

Autoriser la dépense relative au déplacement, à Vancouver, de MM. Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et membre du comité exécutif, et Maurice Cohen, conseiller de l'arrondissement de Saint-Laurent, afin d'assister au 76e Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, qui aura lieu du 30 mai au 3 juin 2013.

DESCRIPTION

Comme à chaque année, la rencontre du Caucus des maires des grandes villes du mois de mai précède le Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités et se tient dans la ville hôte du congrès.

Cette année, le Caucus des maires des grandes villes doit entériner la stratégie qui sera mise en oeuvre tout au long de l'année dans les représentations auprès du gouvernement fédéral, suite aux annonces du budget de mars 2013. Deux journées de travail sont prévues notamment pour mettre en place la stratégie sur le logement abordable et les modalités d'implantation des programmes de financement des infrastructures.

JUSTIFICATION

Comme le maire ne peut être présent à cette rencontre, il a délégué M. Michel Bissonnet, en tant que responsable des affaires gouvernementales, pour défendre les positions de Montréal au sein du Caucus sur ces deux dossiers d'importance. M. Bissonnet doit donc devancer son départ pour Vancouver. Il quittera donc le 29 mai au lieu du 30 mai 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement de la Division du soutien aux élus de la Direction du greffe. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville.

Engagement de gestion: 130527MB

Imputation budgétaire: 2101-0010000-100248-01101-53201-010001

Montant: \$ 606,49 (taxes incluses)

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LESCARBEAU
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Tél : 514 872-2215
Télécop.: 514 872-9880

Tél : 514-872-2798
Télécop. : 514 872-4059
Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1131143002



Dossier # : 1131781001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »

Il est recommandé :

- D'adopter le règlement intitulé «Règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un centre de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel» sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2013-05-15 10:05

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1131781001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel »

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de développement d'un complexe municipal de soccer intérieur provient d'une demande du milieu sportif datant de plusieurs années et fait partie des priorités de l'Administration. En juin 2009, le comité exécutif a ainsi approuvé la réalisation en régie d'un centre de soccer intérieur avec un terrain de soccer extérieur sur le site du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). En septembre 2009, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a donné son accord de principe pour une aide financière maximale de 12,7 M\$ pour la construction du centre intérieur (phase 1). En février 2012, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) nous a également signifié son accord pour une subvention de 1,6 M\$ pour l'aménagement du terrain de soccer synthétique (phase 2) qui sera aménagé contigu au centre intérieur.

Le projet répond aux besoins d'entraînement et de compétition des jeunes adeptes de soccer et se veut un modèle de développement durable. En plus de l'accessibilité aux jeunes, le projet vise l'autofinancement des dépenses d'exploitation, une certification LEED-Nc de niveau Or, une architecture remarquable suite à un concours d'architecture, ainsi qu'une intégration harmonieuse avec le parc du CESM.

Le projet du "Complexe municipal de soccer au CESM" comprend deux phases. La première phase vise la construction du centre de soccer intérieur et comprend notamment un bâtiment, un stationnement et une aire polyvalente extérieure. Des travaux préparatoires, liés à cette première phase, ont débuté à l'autonome 2012. La seconde phase consiste en l'aménagement d'un terrain extérieur de soccer / football attenant au centre intérieur.

En janvier 2012, le règlement d'emprunt 12-003 de 32 400 000 \$ a été adopté spécifiquement pour le financement du projet du Complexe municipal de soccer.

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'un second projet de règlement d'emprunt d'un montant de 12 000 000 \$ spécifique pour compléter le financement du projet du Complexe municipal de soccer au CESM, incluant ses deux phases.

Ce dossier est présenté parallèlement au dossier décisionnel 1131670003 visant l'octroi de contrat pour l'exécution des travaux de construction de la phase 1.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0130 - 26 février 2013 - Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESH pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.

CE13 0109 - 6 février 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le projet de construction du Centre municipal intérieur de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel.

CM12 0059 - 23 janvier 2012 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 400 000 \$ pour la construction d'un centre de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel.

CM09 0103 - 23 février 2009 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 17 400 000 \$ afin de financer le fonds de soutien aux installations sportives municipales.

DESCRIPTION

Le règlement d'emprunt est le véhicule permettant de financer le projet qui vise l'implantation d'un complexe de soccer d'envergure dans le pôle sportif du CESH, le long de l'avenue Papineau.

JUSTIFICATION

Ce règlement est requis dès maintenant pour compléter le financement du projet du Complexe municipal de soccer au CESH. Le règlement d'emprunt initial n'est pas suffisant pour terminer la phase 1, ni pour entreprendre la phase 2.

Une augmentation significative de la portée de la phase 1 du projet au cours des deux dernières années explique le besoin additionnel de fonds pour la phase 1 et ce, pour quatre volets: (1) sportif et événementiel, (2) design et architecture, (3) technologie et réglementation, (4) conditions de site. Il en résulte un projet bonifié et illustrant Montréal comme un propriétaire exemplaire. La phase 1 représente approximativement un tiers du montant de ce nouveau règlement et la phase 2, laquelle est présentement à l'étape des esquisses, représente environ les deux tiers de cette somme.

Les dépenses associées à ce nouveau règlement seront notamment les suivantes: main d'oeuvre capitalisable, honoraires professionnels (dont l'augmentation en honoraires associés à la phase 1), oeuvre d'art, travaux de la phase 2 (incluant aménagement du terrain, infrastructures, tours d'éclairage, gradins, clôture, etc.), achat et installation des revêtements synthétiques pour les phases 1 et 2 du projet, achat de l'équipement et du mobilier, aménagement extérieur, gestion des impacts liés à la construction, la surveillance de chantier, et diverses autres dépenses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt permettra d'autoriser les sommes requises pour terminer le projet. Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) modifié 2013-2015 prévoit les budgets d'immobilisation requis pour réaliser les phases 1 et 2, soit 30,3 M\$ pour les trois années, tel que précisé dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable occupent une place importante dans l'aménagement et la conception du projet de Complexe municipal de soccer intérieur au CESH. Le bâtiment vise notamment une certification LEED Or, l'utilisation privilégiée du bois et une intégration harmonieuse au parc du CESH.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier prévu pour l'adoption du règlement doit être respecté, en raison de l'octroi du contrat d'exécution des travaux de la phase 1 prévu en juin 2013 et de diverses autres dépenses prévues dès septembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour le règlement d'emprunt au conseil municipal: juin 2013
Adoption du règlement d'emprunt au conseil municipal : août 2013
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire: septembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier est conforme aux politiques et aux règles en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucille BÉLANGER
Charge(e)projet-grand projet

Tél : 514-872-2505
Télécop.: 514 872-9255

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Tél : 514 280-4471
Télécop. : 514 872-9255
Date d'endos. : 2013-05-09

CE : 50.001
2013/05/29 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS